

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Directeur : GÉRARD PARIZEAU



SOMMAIRE

	Page
LES CANADIENS FRANÇAIS ET LE CENTENAIRE DE LA CONFÉDÉRATION, par Gérard Parizeau	1
FINANCIAL PANORAMA — SPRING 1967, by D. H. Fullerton	8
DE LA REVANCHE DES BERCEAUX À L'ÉLITE QUALITATIVE, par Gérard Parizeau	19
DES RÉSERVES TECHNIQUES, par G. P.	28
CHRONIQUE DU MOT JUSTE, par Pierre Beaudry	36
SIGLES ET AUTRES GRIMOIRES DE LA RÉASSU- RANCE	50
FAITS D'ACTUALITÉ par J. H.	52
I. De la difficulté de la preuve dans les incendies criminels —	
II. La tarification automobile est-elle équitable ? — III. Arda.	
DE DEUX ANOMALIES PROPRES À L'ASSURANCE : LA VALEUR DES TITRES ET L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES, par J. H.	59
CHRONIQUE DE DOCUMENTATION, par G. P.	64



1782 - 1966

Depuis 184 ans

**PHOENIX ASSURANCE COMPANY, LIMITED
OF LONDON**

jouit de la confiance du public et se spécialise
dans toutes les classes d'assurances.

Succursale du Québec: 1, place Ville-Marie, Montréal

Directeur
Maurice ST-ARNAUD

Sous-directeur
A. G. SMALL

Directeur des agences
Claude DESJARDINS

La Compagnie fait affaire au Canada depuis 162 ans
1804 - 1966

Agence Marquette, Limitée

Courtiers d'assurances



COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS



266 OUEST, RUE NOTRE-DAME

MONTRÉAL

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :
L'abonnement : \$3.00
Le numéro : - \$1.00

Membres du comité :
Gérard Parizeau, Michel Parizeau,
Gérald Laberge, Jacques Caya,
Pierre Beaudry, secrétaire
de la rédaction

Administration :
B. 216
410, rue Saint-Nicolas
Montréal

I

35^e année

Montréal, Avril 1967

No 1

Les Canadiens français et le centenaire de la Confédération

par

JEAN DALPÉ

Le 1^{er} juillet prochain, on fêtera le centenaire de la Confédération que le pacte de 1867 a confirmée. Pas toujours très clair, résultat de divers compromis, suivis de quelques replâtrages, celui-ci a rendu malgré tout de grands services à l'ensemble du pays et aux Canadiens de langue française, quoi que certains disent ou pensent. Il a permis au pays de se développer, de devenir une grande nation, divisée il est vrai, mais prospère: ce qui est déjà beaucoup puisqu'il lui a évité les crises politiques ou économiques très graves.

Le pacte a encore les défauts qu'on lui reprochait au point de vue politique, il y a un siècle. On lui en a trouvé d'autres à l'usage; mais dans l'ensemble, encore une fois, il a rempli un rôle bénéfique en faisant de notre pays une nation

unique d'abord,¹ puis en lui permettant de bénéficier de l'essor de l'économie nord-américaine depuis un demi-siècle. La province de Québec n'en est pas très enthousiaste. Elle a fait savoir qu'officiellement elle ne prendra pas part aux réjouissances qui accompagneront l'anniversaire. Est-ce opportun ? Nous ne le pensons pas, car tant que le pacte durera il faudrait bien reconnaître qu'il a des qualités, si ses défauts sont assez irritants pour les francophones. Il nous semble qu'il vaudrait mieux accepter les unes, tout en demandant de corriger les autres, avec la fermeté voulue. Ainsi, on éviterait que, de l'autre côté de la barricade, on ne réagisse très mal, comme l'a signalé le secrétaire d'État, Madame Judy LaMarch. Ses électeurs, a-t-elle dit, sont exaspérés par la réaction de Québec envers un régime qui a fait le pays et qui lui a donné sa prospérité actuelle. Quoi qu'on pense de cette réaction, elle existe comme le notent tous ceux qui ont discuté la question avec nos compatriotes de l'Ouest en particulier.

Le drame de la situation politique au Canada, c'est qu'on continue d'assister à un dialogue de sourds. Nous l'avons écrit ici il y a deux ans, après un voyage fait dans tout le pays par un groupe à qui la Société Radio-Canada avait ménagé des entrevues dans les principales villes du Canada. De son côté, Madame Solange Chaput-Rolland a rapporté la même impression à la suite d'un voyage fait récemment à travers le pays.² Comment peut-on espérer s'entendre devant des attitudes aussi divergentes, a-t-elle écrit ? Et elle raconte ce qu'on lui a dit au cours des conversations qu'elle a eues à travers le Canada.

Il est lamentable de penser qu'après une coexistence aussi longue, on ne puisse comprendre le point de vue des

¹ Au lieu d'un groupe de petites colonies anglaises, guettées par l'annexion aux États-Unis.

² Elle l'a rappelé dans un livre qu'elle a fait paraître à son retour: "Mon pays, Québec ou le Canada". Au Cercle du Livre de France.

francophones qui, comme tous les groupes minoritaires, ont une sensibilité d'écorchés. Depuis plus de deux siècles, ceux-ci veulent tenir dans leur pays un rôle correspondant à l'importance de leur nombre, à leur préparation intellectuelle et à leurs aspirations. Or, ce rôle, ils ne le jouent guère qu'au moment des élections générales quand l'électeur est roi ou quand ils tapent sur la table ! Les Canadiens français veulent que, dans leur pays, ils soient traités de la même manière que les autres. Ils ne veulent pas être brimés. Ils veulent pouvoir élever leurs enfants dans leur langue n'importe où dans le pays. Ils ne veulent pas qu'on les empêche d'arriver aux plus hauts postes en prétextant qu'ils n'y sont pas préparés, après leur en avoir rendu l'accès presque impossible. Ils ne veulent plus que, dans certains milieux, ils ne puissent atteindre les premiers rangs parce qu'ils sont jugés en fonction de leur connaissance de l'anglais ou parce qu'on leur rend l'accès très difficile aux postes qui leur permettraient d'arriver. Ils veulent que l'usage de leur langue ne les maintienne pas aux derniers rangs dans les services de l'État, sauf quand l'irritation devient si générale que l'on est forcé de céder. Ils souhaitent de ne plus se sentir dans un pays étranger quand ils franchissent les frontières du Québec. Tout cela a un caractère politique. Au point de vue économique, ils ne veulent plus être tenus hors des grandes affaires ou y être en si petit nombre que leur influence soit nulle ou à peu près.

3

C'est cela qu'il faut comprendre de l'autre côté. Sinon, on continuera de se heurter à une réaction presque générale, modérée ou violente selon le moment ou les cas.

Par ailleurs, il y a quelques attitudes chez les Canadiens français qu'il faut connaître. Les voici. Elles résument, croyons-nous, l'opinion actuelle des milieux francophones du Québec.

Il y a d'abord le groupe d'Union Nationale. S'il n'est pas entièrement défavorable à la Confédération, ses dirigeants se sont exprimés très clairement sur le sujet et, en particulier, dans un manifeste de 1965 ¹. L'actuel premier ministre s'y est montré favorable à un statut de nations associées qui préciserait définitivement les pouvoirs politiques du Québec, dans un effort très net de décentralisation. Depuis, il a été très loin dans la voie des revendications en matières fiscales, en particulier. Il a dit à peu près ceci: j'ai des devoirs envers ma province et, pour les remplir, il me faut les ressources financières voulues. Je ne puis être gêné par un régime constitutionnel qui veut garder pour lui les taxes dont j'ai besoin et qui, en vertu de la Constitution, appartiennent à ma province. Le chef actuel de l'opposition constate les mêmes besoins et veut les satisfaire, mais sans aller aussi loin que son collègue d'Union Nationale. Ajoutons que, de part et d'autre, les chefs sont appuyés par leur parti.

Le groupe politique francophone, au fédéral, ne pense pas comme les gens d'Union Nationale, forcément. Même s'ils sont convaincus des avantages que la Confédération présente pour la province — et un grand nombre le sont — les députés en vivent. Ils en sont normalement les défenseurs, même s'ils savent et souhaitent la nécessité de réformes précises et assez étendues pour faire face à une situation bien différente de celle qui existait en 1867.

La jeune génération de Québec est très partagée. Elle se divise principalement entre le groupe de "Parti pris", violemment séparatiste et socialisant et le RIN qui est carrément opposé à la Confédération, sous la direction d'un chef dyna-

¹ "Egalité ou Indépendance", par Daniel Johnson. Aux Editions Renaissance. Alors chef de l'Opposition, M. Johnson y a écrit ceci: "Si la sécession devenait pour les Canadiens français le seul moyen de rester eux-mêmes, de rester français, alors ce ne serait pas seulement leur droit, ce serait même leur devoir d'être séparatistes."

mique et intelligent, en passant par d'autres groupements, plus ou moins à gauche comme "Liberté" ou à droite selon le cas et assez fermement opposés à une situation qu'ils jugent néfaste dans ses conséquences politiques. L'autre jeunesse est englobée dans les partis et elle suit les directives qui lui sont données, sans trop grommeler, sauf au sein du parti.

Les milieux bourgeois remplissent la fonction ordinaire du Centre. Ils ne se prononcent guère. Parce qu'ils n'aiment pas les aventures politiques, ils adoptent une attitude hésitante, ne sachant pas où les mènerait la scission d'avec le reste du Canada et ce qu'elle coûterait à eux et au groupe. Ils reconnaissent les défauts d'un régime centralisateur à l'extrême, mais qui, dans l'ensemble, est acceptable même s'il leur paraît devoir être adapté aux circonstances. Ils voient quelles seraient les modifications à apporter à la Constitution; mais ils se demandent si le remède radical que suggèrent les jeunes ne serait pas finalement pire que le mal. 5

Reste le milieu de la Société St-Jean-Baptiste qui est inspiré par des intellectuels nationalistes.¹ La Société réagit en force et tend à la réalisation d'un statut de double nation qui, dans le cadre de la Constitution, accorderait une indépendance suffisante aux Canadiens français. Il y a, enfin, aussi le groupe des "États généraux du Canada français". Son président est le protagoniste d'un statut particulier. Peut-être apportera-t-il la solution au problème. C'est pourquoi il sera intéressant de voir ce qui sortira de la prochaine réunion de ce groupement.

Le clergé ne se prononce pas catégoriquement. Lui non plus n'aime pas les aventures. Il est du côté de l'ordre, et l'ordre pour lui ne serait pas du côté de "Parti Pris" ou de

¹ Ils se sont exprimés sur le sujet dans "l'Action Nationale" de juin 1965.

"Liberté", mais peut-être davantage du RIN si la situation évoluait.

6 Les syndicats ouvriers sont nettement défavorables au séparatisme dans son inspiration actuelle. Ils sont centrés sur le statu quo, dans la mesure où il assure du travail et des salaires croissants à leurs membres et un recrutement régulier à leurs cadres. Ils sentent bien que le séparatisme est une aventure dans laquelle ils refusent de s'engager. Il est vrai que la CSN s'est heurtée violemment au régime centralisateur d'Ottawa récemment. Il a réagi rudement, mais il est possible qu'il n'aille pas au-delà en se rappelant qu'il défend avant tout les intérêts immédiats du prolétariat. Le chômage possible ou probable,¹ qui accompagnerait momentanément ou non une modification du régime politique serait, croyons-nous, l'occasion d'une opposition catégorique ou, tout au plus, d'une collaboration hésitante ou timorée si l'opinion évoluait.

Jusqu'ici les syndicats d'appartenance canadienne ou d'influence étrangère ont été très catégoriques dans leur refus de suivre les partisans du séparatisme québécois. Il sera intéressant de voir pendant combien de temps ils s'en tiendront à une attitude strictement pragmatique, qui les fait raisonner en se plaçant à un point de vue économique et social immédiat; ce qui n'est pas sans raison.



Voilà ce qu'il faut savoir, croyons-nous, pour comprendre

- a) l'opinion actuelle dans la Province de Québec;
- b) le manque d'enthousiasme de nos gens pour des fêtes qui rappellent un passé pas trop agréable, à certains points

¹ Avant de se prononcer sur l'avenir du séparatisme, au point de vue économique, il faudrait que l'on fasse une étude beaucoup plus poussée de l'avenir qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Si théoriquement, l'indépendance est une solution politiquement valable, il faudrait être bien sûr qu'elle ne plongera pas la nation dans un marasme que les nouveaux pays connaissent presque tous depuis la scission avec la métropole.

de vue. Il leur fait souhaiter des réformes plus que des réjouissances.

Mais si l'on doit continuer de vivre ensemble — et c'est probable — ne croit-on pas qu'il vaudrait mieux, tout en exigeant des modifications sérieuses au régime actuel, en reconnaître les avantages ? Et il en a. Ce n'est que si on n'obtient pas ce que l'on considère essentiel, qu'on pourra songer à autre chose. Qu'on ne se leurre pas, la scission demanderait un très gros effort d'adaptation et, peut-être, le sacrifice d'une génération. Avant d'y adhérer, il faudrait se demander s'il ne vaudrait pas mieux s'efforcer d'obtenir ce que l'on croit essentiel, au besoin en tapant sur la table. Voilà une assez faible défense d'un régime bénéfique dans l'ensemble, pensera-t-on. Peut-être, mais il vaut la peine qu'on s'y arrête des deux côtés de la barrière pendant qu'il est encore temps. Il faudra aussi qu'on étudie très sérieusement les conséquences économiques d'une scission à caractère politique, mais dont on discerne assez mal les implications profondes.

Financial Panorama - spring 1967 ¹

by

D. H. FULLERTON

8 The long-heralded arrival of Centennial Year found the Canadian economy embarked on a period of somewhat slower growth, following the longest sustained expansion in its history. In the six years which ended in December 1966, the growth in Gross National Product amounted to no less than 60 percent. This surge in activity took place during a period in which this country experienced the fastest increase in labour force of any of the developed countries. The civilian labour force grew by 16 percent but the number of those at work rose even more rapidly — by 21 percent. The large pools of unemployment available at the beginning of 1961 were virtually exhausted despite the shift of farm labour into the cities and the entry of women into the labour force in greater numbers than ever before. Highlighting Canada's importance in the international markets, the value of export sales more than doubled in this six-year period and imports from abroad rose by over 90 percent. All in all, an impressive record.

Officials in Canada and the United States are now faced with the task of steering their respective economies past the dangers of recession without generating so much stimulation that even greater problems will be created. Most estimates of real GNP in Canada in 1967 call for an increase of close to 4½ percent compared with 6½ percent last year, while in the United States the increase this year is expected to approach 4 percent, down from 5½ percent in 1966. The private

¹ Reproduit de "Canadian Banker", avec l'autorisation de l'auteur.

sectors in both countries, faced with lagging consumer demand, are now in the process of working inventories down to more comfortable levels. Although the official survey of capital spending intentions in Canada has not yet been released, most forecasters are looking for an increase of about 5 percent. This estimate may well be revised upwards if business sentiment parallels that of the United States where a recent McGraw-Hill survey forecast a rise in 1967 spending for plant and equipment of 6.3 percent. This was slightly above the rise of 5 percent anticipated early in December by the joint Department of Commerce-SEC survey. Even more significantly, the latest estimate looked for a higher level of spending in each successive quarter over that of the previous three months. However, this somewhat reassuring sign was quickly offset by continued weakness on several other indicators, making it extremely difficult at time of writing to come to any firm conclusion as to the course of the North American economy during 1967. 9

The Stock Market

The Canadian stock market celebrated the arrival of Centennial Year — and perhaps the passing of a most depressing year in 1966 — by climbing sharply. By January 20 the Toronto Stock Exchange industrial average had risen 12 points or more than $7\frac{1}{2}$ percent from its 1966 close, and was 16 percent above its October low. Following some hesitation, prices rose again in February but on a much more moderate scale. By February 27, the industrial average stood at 160.1, $8\frac{1}{2}$ percent higher than at the beginning of the year. The more restrained February growth reflected in part profit-taking following the rapid advance as well as fears that the prospective report of the Carter Commission on Taxation would recommend the imposition of a capital gains tax.

10 Surprisingly, the Canadian stock market put in a better performance than did the American market as measured by the Dow-Jones industrial average which recorded a rise of only $6\frac{1}{2}$ percent over the first two months of the year. This divergence is probably explained to a large degree by differences in the relative importance of various industries in the two indexes. The Toronto average includes bank stocks which improved with the expectation that the new Bank Act would shortly be passed, while the Dow-Jones is heavily weighted by stocks such as the automotive group which had weakened under the impact of inventory reductions and lagging retail sales.

North American financial markets were subjected to a barrage of policy statements from officials in Ottawa and Washington, the net effect of which was to remove some of the uncertainties which had been weighing on the stock market about the future course of fiscal action. The first of these was Canada's baby budget, introduced on December 19th by Finance Minister Sharp, which announced a doubling of the maximum amount which individuals must pay under the 4 percent Old Age Security tax and a 1 percent increase in the Federal sales tax applicable to most goods. That these proposed changes in taxes were only just sufficient to finance the higher old age security benefits reflected the change in the economic climate from that prevailing three months earlier, when Mr. Sharp had threatened to impose even higher taxes to restrain inflationary pressures.

On January 10th President Johnson delivered his State of the Union message, followed two weeks later by the budget message. The President echoed Mr. Sharp's determination to impose only the minimum possible tax increase. To pay for Vietnam and other defence expenditures, estimated to rise by \$5.8 billion in fiscal 1968, as well as higher spending for

ASSURANCES

social security programmes, the President recommended a 6 percent surcharge on corporate and individual income taxes (to last for two years or as long as is warranted by the cost of the war in Asia). The new surcharge would not come into effect until July 1. The Federal deficit, measured on a National Accounts basis, is expected to rise from \$2.6 billion in the last half of 1966 to an estimated \$4.9 billion in the first half of 1967, then fall back to \$3.1 billion and \$1.0 billion in the second half of 1967 and the first half of 1968 respectively. This apparently reflected the Administration's belief that the current weakness in the private sector would be dissipated by early summer, with a resumption of more rapid growth in the last half of this year.

11

The budget proposals may well undergo considerable revision at the hands of the new Congress. If at the time the measures are up for debate there are no clear signs that the adjustment phase has passed and that the economy has in fact begun to grow again, the numerous conservative members may advocate a smaller tax increase and the earlier restoration of the 7 percent investment tax credit which was suspended until January 1, 1968.¹ The publicity given to statements in this vein by Congressional leaders and to Federal Reserve Board Chairman Martin's misgivings that inflationary pressures had in fact subsided served to confuse the issues once again. Until the strength of the United States economy can be more clearly assessed, and until the fate of the budget proposals is determined, it is likely that the stock market may face a continuing period of uncertainty.

On February 24th the Carter Report was released. Although it did contain proposals for implementing a capital gains tax, there were a number of other proposals designed to encourage common stock ownership by Canadians. The Report itself suggested (Vol. 6, pp. 147-150) that the adop-

tion of its recommendations would be essentially bullish for the stock market. The investor, however, will probably be wise to withhold judgment until there is clearer evidence that the Report — or at least the sections of its favourable to equities — would in fact be adopted.

The Money Market

12

The reaction to the State of the Union message and the United States budget for fiscal 1968 was even more dramatic in both the short and long-term capital markets. The budget message contained a strongly worded statement advocating the desirability of a lowering of interest rates on a world-wide basis. This was followed on January 21st by the Chequers conference of the Finance Ministers of the United States, the United Kingdom, France, Germany and Italy, at which the feasibility of a concerted move toward lower interest rates was reportedly the main item on the agenda. The Federal Bank of West Germany had already reduced its discount rate to $4\frac{1}{2}$ percent from 5 percent on January 5th to bolster its sagging economy and a further reduction to 4 percent was instituted on February 16th. In the interval the central banks of Britain, Sweden and Belgium all announced reductions of $\frac{1}{2}$ percent in their discount rates and the Bank of Canada lowered Bank Rate to 5 percent from $5\frac{1}{4}$ percent effective January 26th. In announcing this move, Mr. Rasminsky stated:

“This reduction in Bank Rate should be taken as an indication of the Bank’s view that the recent easing of credit conditions was appropriate to Canada’s domestic economic circumstances and its external financial position.”

Although in the U.S. the Federal Reserve discount rate remained unchanged at $4\frac{1}{2}$ percent, the major banks moved

to lower their prime loan rate from the 6 percent level to which it had been raised in August 1966. At the end of January the Chase Manhattan reduced its prime rate to $5\frac{1}{2}$ percent while at all other banks the rate was lowered to $5\frac{3}{4}$ percent.

Although these initial steps toward a reduction in the cost of credit were welcomed in Washington, the Administration evidently grew impatient with the stickiness exhibited by the downward movement of rates in other countries. In order to facilitate the continued reduction of rates in North America without endangering an influx of borrowers from foreign countries escaping the higher interest costs existing in their own capital markets, the President on January 25th requested a two-year extension of the interest equalization tax and a doubling of the tax rate to a maximum of 30 percent. Continued exemptions for Canada, Japan and the developing countries from the application of this tax were recommended.

13

The Canadian short-term market successfully digested two offerings of Government of Canada securities in a two month period. At the end of November the terms of the Government's December 15th refunding operation were announced. To refinance the \$450 million issues maturing in mid-December and the \$50 million CNR issue due January 2, two short-term issues were offered — $5\frac{1}{2}$ percent bonds due January 15, 1968 on 5.88 percent basis and $5\frac{3}{4}$ percent four year bonds on a 5.89 percent basis — in addition to \$100 million $5\frac{3}{4}$ percent bonds of 1992 to yield 5.94 percent. There was a novel twist attached to the two short-term issues: the combined amounts of these two issues were set at \$400 million "or thereabouts". The Government would accept as much as \$440 million or as little as \$360 million of the total subscribed for. This 10 percent leeway was evidently de-

signed to avoid the disturbance of the existing yield structure witnessed at the time of the August refunding disaster. In any event, aided by the Bank of Canada's take-up of a minimum of \$35 million of the thirteen-month issue and \$175 million of the 1970 maturity, prices of these two issues rose to a premium. The final allotments were set at \$125 million for the 1968 bonds and \$300 million for the 1970's, somewhat less than full use of the "thereabouts" option.

14

As part of a new cash offering, the Federal Government on January 31st offered for tender \$100 million treasury bills maturing December 1, 1967. The bills were awarded on a 4.51 basis, compared to the previous regular bill auction at which the rates averaged 4.68 percent for 91 day bills and 4.67 percent for six month bills. The inverted yield structure reflected the view that lower interest rates would prevail through the course of the year, as well as the improved liquidity position of the chartered banks who purchased virtually all of the new bill issue.

Perhaps because of a recent ruling by the Department of National Revenue, the new Canada issues offered for delivery on February 1st did not include a short-term bond. Late in December rumours which had been circulating for many months were confirmed by the announcement that the discount on short-term bonds would be deemed as income for tax purposes if purchased by corporations after December 1st. Some confusion still exists because National Revenue did not choose to define "short term" in a precise fashion. Since the Federal Government has been the largest issuer of short discount bonds, this decision effectively restricted its access to corporate short-term funds.

The easing of credit restraints in the short-term market brought about a decline in the rate on three month treasury bills of 62 basis points from mid-November to the last tender

in February, while yields on short-Canada bonds dropped 70 to 90 basis points over the same period. Even the beleaguered finance companies have benefitted, although because of the Atlantic aftermath, foreign-owned finance companies could place their short-term paper more cheaply than could Canadian companies. By the end of February rates on 90 day finance company paper issued by the largest companies were quoted at $5\frac{5}{8}$ percent to $5\frac{7}{8}$ percent, compared to the December high of $6\frac{1}{2}$ percent. In the Eurodollar market the yield on three-month U.S. dollar deposits had dropped from the high of $7\frac{1}{8}$ percent to $5\frac{1}{2}$ percent at the end of February. Monetary authorities in both Canada and the United States appeared to adopt a more restrictive policy in February and the decline in short-term rates levelled off. However, on February 28, the Federal Reserve Board announced a reduction in the level of reserves held against savings deposits. These changes may serve to stimulate a further downward move in short-term rates.

Long-Term Bonds and Mortgages

The performance of North American bond markets in the first two months of 1967 can only be described as spectacular — a spectacular advance in January followed by a decline of almost equally spectacular proportions in February.

Buoyed by the announcements of tax increases and by the expressed determination of fiscal authorities to reduce the level of interest rates, prices in the U.S. bond market rose by roughly $1\frac{1}{2}$ points in the first two weeks of January. In Canada the improvement was even more impressive — by early February long-term bond prices were 3 to 4 points above their year-end close. However, the Canadian market had not participated in the $3\frac{1}{2}$ point rise recorded in the American long-term market in December, because of the \$500

million Federal refunding and a substantial volume of provincial issues. Borrowers were once again quick to take advantage of the easier tone in the market. In the first six weeks of the year over \$200 million in new issues were brought out by provincial and corporate borrowers, in addition to the \$150 million Government of Canada cash offering late in January.

16 The Government issue consisted of the reopening of 3 outstanding issues: $5\frac{1}{2}$ percent bonds of October 1, 1975 priced on a 5.70 basis, the $5\frac{1}{2}$ percent issue of 1980 on a 5.71 percent yield and the $5\frac{3}{4}$'s of 1992 on a 5.69 basis. Again the leeway of plus or minus 10 percent was applicable to the issue. This option was not used however; the final allotments were \$70 million for the 1975 issue, \$30 million for the 1980 maturity and \$50 million for the 1992's. The Bank of Canada agreed to acquire a minimum of \$50 million of the new offerings. In the aftermarket, all three issues rose to a premium; the 1992's rose from their issue price of $100\frac{3}{4}$ to $103\frac{1}{2}$ on February 8th, a yield of 5.50 percent, a far cry from the experience of the mid-December refunding when the same issue fell $\frac{3}{8}$ of a point below issue price and was supported by the Bank of Canada on a 5.98 percent basis.

Although the substantial upward improvement in bond prices did attract some small amounts of institutional investment, genuine investors appeared to be outnumbered by those riding the market including the dealers. The rise came to an abrupt halt when the Bank of Canada on February 2nd appeared in the market as a seller of 1992's on a 5.50 basis, signalling satisfaction with the then prevailing yield structure. This action produced a notable cooling of attitudes on the part of investment dealers and their earlier overly enthusiastic reaction quickly turned to one of concern over the size of their swollen inventories. In the United States similar concern

followed Chairman Martin's statement that further steps to lower credit costs might well be precluded by inflationary pressures, combined with a growing list of new issues which had enlarged the March calendar to almost \$1½ billion. Bond prices in both countries were rapidly marked down and by the end of February the Canadian market had fallen back about 2 points while in the United States the Treasury 4¼s' of 1992, the bellweather of the Government market, were back to the levels of early December. Due to the greater gyrations in the U.S. market, the differential between Canadian and American Government bonds, which had widened to 1.30% at the end of last year, was back to the more usual spread of 100 basis points.

17

In our fall last article in this series we stated that "interest rates may not move very far from the August peak for some months to come", adding to this the caveat that much would hang on the forthcoming fiscal measures taken by Ottawa and Washington and on a clearer assessment of the strength of the North American economies than was possible at that time. In the interval yields on long-term Canadas fell from a 5.95 percent basis to 5.50 percent and then rose to close to the 5.70 percent level. That rates moved somewhat farther than we had envisioned is in part the result of our failure to take full account of the mercurial temperament of the dealers, who reacted strongly to the first tangible signs of official action to ease pressure on credit markets after 2 years of rising interest rates. In addition the spreading layoffs in the automobile industry have since confirmed the fact that the economy has entered into an adjustment phase.

Looking ahead, we see no reason for assuming that the long-term market will resume the buoyancy which pushed it up so fast early this year. We still feel, as we suggested in the last issue, that the long-term bond market will bear the

18 scars of investors' fears about inflation for some time to come. Easier money may indeed still be with us — particularly if business does not improve this spring, but its main impact will probably be felt on short-term rates. Mr. Sharp will shortly introduce his new budget but, faced with the expansionary programmes already announced in many of the provincial capitals, he may well feel disinclined to take any further stimulating action. Although the coming months may bring with them a slower growth, and a somewhat higher level of unemployment than we have seen in the recent past, we believe that the adjustment process will be short-lived and that the basic strength which underlies our economy should again rise to the surface before the Centennial flame is finally extinguished.

Postscripts

1. As this article went to press, further steps in the direction of stimulating capital investment in both Canada and the United States had been proposed. President Johnson recommended the restoration of the 7 percent investment tax credit effective March 10. Finance Minister Sharp announced that corporations would no longer be required to pay the 5 percent refundable tax after the end of March and that depreciation allowances, which were cut in last Spring's budget, would be fully restored on capital goods purchased after March 31.
2. The U.S. House of Representatives on March 15 passed a bill which would raise the maximum interest equalization tax by 50 percent rather than doubling it as the President had requested.

De la revanche des berceaux à l'élite qualitative¹

par

GÉRARD PARIZEAU

Les journaux ont annoncé récemment que le taux de natalité diminuait d'année en année dans la province de Québec, au point d'avoir atteint le niveau de l'Ontario, c'est-à-dire environ 24.1 par 1,000. Si le fait s'explique de bien des manières, il prend une importance particulière pour le Canada français. Depuis longtemps, on s'était habitué à penser que, grâce à sa forte natalité, celui-ci garderait une place à peu près constante dans la population du Canada, pourvu que l'immigration ne soit pas trop forte et pourvu que l'émigration des Canadiens français ne reprenne pas à l'allure qu'elle a eue au XIXe siècle jusqu'au moment où les États-Unis ont limité l'accès de leur pays à l'étranger².

C'est vers 1920, croyons-nous, que M. Édouard Montpetit a parlé de la revanche des berceaux. Depuis lors, les choses ont changé. D'année en année, la natalité a diminué³. Si le mouvement continue, elle ne suffira pas longtemps à maintenir l'influence des Canadiens français dans leur pays. Pour apporter une autre solution au problème, ceux-ci ne devraient-ils pas adopter des mesures destinées à remplacer

¹ J'emprunte les deux formules à des esprits bien différents qui ont traité du problème canadien-français à un demi-siècle d'intervalle.

² "Evolution de la composition ethnique et linguistique de la population canadienne". Jacques Henripin écrit, en 1962, que dans l'hypothèse d'une "diminution progressive des taux de reproduction, la proportion de la population canadienne, dont la langue maternelle est le français, serait de 23.5 pour cent en 1981 et 17 pour cent en 2011." Elle était de 30 pour cent environ, jusqu'ici. P. 27 et 31. Dans "La population Canadienne et le Grand Nord".

³ C'est ainsi que le nombre des naissances dans la province est tombé de 142.383 en 1959 à 120.607 en 1965. M. Paul Parrot "Le Devoir" du 28 janvier 1967.

une civilisation de nombre par une civilisation de qualité ? S'il faut essayer d'enrayer la diminution du groupe français par tous les moyens ¹, il faut aussi adopter une véritable politique de la famille qui permettra de préparer les enfants à jouer un rôle plus efficace dans le milieu où ils vivront. Pour cela, dans une société urbaine, les parents ne doivent pas se sentir brimés. Il ne faut pas qu'ils se convainquent qu'il leur sera difficile de mettre leurs enfants au monde et qu'il leur sera encore plus ardu de les élever et de les amener au point où ils seront prêts à gagner leur vie. Déjà le nécessaire a été fait pour que l'accouchement ait lieu dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de sécurité.² On a fait également un effort pour qu'on puisse élever l'enfant le mieux possible. Des réformes importantes se poursuivent pour mettre à la disposition des maîtres les moyens de donner un meilleur enseignement, plus adapté au moment et au milieu. C'est du côté de la formation des professeurs que la tâche est le plus urgente. En effet, à quoi sert de modifier les programmes, si ceux qui les appliquent n'ont pas la préparation voulue ? ³



Si on a pris des mesures sérieuses pour permettre à la mère de mieux mener l'enfant à terme et pour aider les parents à le former et à l'instruire par la suite, fait-on suffisamment pour leur permettre de faire face aux dépenses et aux respon-

¹ C'est une des explications de l'attitude prise récemment par le Ministre de l'Immigration, M. Jean Marchand, au sujet de l'immigration française au Canada. Il est encore difficile de prévoir quel résultat elle donnera. L'intention du gouvernement canadien, c'est de convaincre le gouvernement français de lui laisser faire une propagande d'émigration qui lui permettrait d'attirer un plus grand nombre de Français au Canada.

² Même si, à cause de l'encombrement, les hôpitaux sont forcés de garder la mère et l'enfant trois ou quatre jours seulement, sauf en cas de complications: Il est évident que les conditions de l'accouchement sont, depuis dix ans, bien meilleures qu'elles ne l'ont jamais été.

³ De leur côté, les professeurs doivent comprendre que, si dans le passé, ils n'ont pas été traités comme ils devaient l'être, il leur faut maintenant faire un très grand effort pour s'adapter aux méthodes nouvelles et pour améliorer leur rendement. C'est par là qu'ils rempliront leur fonction, essentielle à l'essor du milieu francophone au Canada.

sabilités de la famille ? Autrefois, la plus grande partie des francophones vivaient sur la terre. La vie était dure, mais il était assez facile d'élever une nombreuse famille, même si l'école de rang — la plus accessible était souvent lamentable. L'influence du prêtre était dominante: celui-ci n'acceptait pas la restriction des naissances et on l'écoutait quelles que fussent la misère ou les difficultés de la famille. Les choses ont bien changé comme l'on sait. L'Église est prête maintenant à s'incliner devant un état de fait qu'elle sait ne plus pouvoir empêcher. Elle laisse aux intéressés le soin de décider leur planification familiale, suivant l'expression acceptée. Même si elle hésite à reconnaître officiellement l'usage des contraceptifs, elle se rend compte de certaines misères très graves dans les milieux ouvriers et bourgeois. Elle est prête à s'incliner devant la décision des parents qui sont les premiers intéressés. Mais si on veut que ceux-ci continuent à avoir des enfants, ne devrait-on pas aller plus loin qu'on ne le fait pour aider la famille ? Actuellement, on accorde certains dégrèvements d'impôts, mais ils sont faibles. On donne des allocations familiales, mais elles n'ont pas augmenté depuis leur création,¹ et, de plus, par ce qui semble une aberration, qui s'explique politiquement, sinon logiquement, les allocations vont diminuant avec le nombre des enfants. Alors qu'en France, on accorde des allocations prénatales, des allocations de maternité, des allocations de salaire unique pour permettre à la mère de rester au foyer, des allocations d'éducation spécialisée, ainsi que des allocations de logement, sans compter les réductions du coût de transport aux familles nombreuses et l'enseignement gratuit à tous les niveaux. On met aussi à la disposition des mères des garderies très bien organisées, ce qu'on ne fait guère chez nous. Et c'est ainsi qu'on a trans-

¹ En 1944, par le gouvernement fédéral. En 1967, il est vrai, la province de Québec se propose d'accorder une allocation provinciale qui s'ajoutera au versement fédéral; mais dans l'ensemble le chiffre est assez faible.

22 formé une société vieillissante, sans beaucoup d'enfants, en un pays où malgré la guerre et ses affreuses séquelles, les jeunes vont bientôt devenir l'élément dominant. En donnant une situation matérielle privilégiée au couple, en créant un état d'esprit favorable à la famille, en l'aidant de toutes les manières possibles, on a transformé le climat familial. Au Canada, au lieu d'étaler dans les journaux et à la radio-télévision, les difficultés créées par les enfants, on devrait faire tout en son pouvoir pour aider les femmes à procréer et pour faciliter la tâche des parents par la suite. Si, en Amérique, on a mis à la disposition de ceux-ci certains moyens matériels efficaces pour résoudre les problèmes domestiques et si on a augmenté les ressources de la famille avec ou sans l'aide des syndicats ouvriers, on ne semble pas avoir fait suffisamment pour faciliter le travail des parents. À notre avis, c'est dans ce sens qu'il faut œuvrer si on veut que la famille canadienne-française maintienne sa natalité dans des conditions d'hygiène et de santé morale. Or, cela n'est possible qu'en appliquant au milieu un ensemble de mesures sages et bien étudiées. Il ne faudrait pas s'en tenir au gros battage que l'on fait actuellement autour des contraceptifs, dont le résultat est négatif et contraire à long terme à l'intérêt de la famille et du groupe. À notre avis, il faudrait d'abord convaincre que ceux-ci ne doivent servir que dans les cas extrêmes; puis, encore une fois, mettre à la disposition du couple les moyens voulus pour le persuader que, s'il a des enfants, il ne sera pas dans une situation inférieure. Il faut le persuader qu'il pourra en sortir, sans faire un effort au-dessus de ses forces. Ainsi, on permettra à nos gens d'apporter à la société à la fois la quantité et la qualité des sujets, dont elle aura besoin pour continuer à jouer un rôle dominant dans sa province et dans son pays.



Quelle que soit l'importance du groupe francophone au Canada, pour qu'il joue un rôle, il lui faudra s'orienter vers

une civilisation de qualité. En ce moment, il y a dans ce sens un très grand désir dans toute la population. On sent, en effet, à travers le bouillonnement des idées, que nos gens aspirent profondément à améliorer la race, à adapter le milieu à des conditions nouvelles, à préparer les jeunes à un monde différent où la formation intellectuelle, l'énergie et l'initiative seront la condition essentielle. Même si le succès individuel reste l'objet primordial, on comprend que le succès du groupe est non moins important, car la réussite de l'un est partiellement fonction de l'importance de l'autre. L'attitude des milieux anglo-saxons dans notre pays nous a enseigné, en effet, à travers les ans, qu'il fallait d'abord compter sur soi et sur son groupe. De cela, comme tout milieu minoritaire, les Canadiens français sont convaincus instinctivement ou de façon raisonnée.

23

Autre constatation: pour faire jouer à la jeunesse le rôle qui doit être le sien dans une société matérielle, il faut orienter son esprit surtout vers les carrières de l'industrie, du commerce et de la finance. Déjà, un effort se fait en ce sens. Il faudrait aussi que les jeunes sortent des bornes de la province de Québec, qu'ils connaissent davantage l'étranger et ses méthodes, qu'ils s'habituent à penser en fonction du reste du Canada et du monde, qu'ils se refusent à tout complexe d'infériorité,¹ qu'ils se convainquent de collaborer avec les anglophones non comme employés, mais éventuellement ou immédiatement comme associés, qu'ils ouvrent toute grandes les portes et les fenêtres de leur maison, qu'ils développent l'esprit d'initiative, qu'ils soient prêts à créer des entreprises quand ils ont les connaissances voulues. Et l'argent, dira-t-on ? Mais il est relativement secondaire. Il y a actuellement des moyens de se le procurer pourvu que le prêteur ait confiance et que l'emprunteur soit en mesure de le faire valoir. Le prêteur ira

¹ Qu'ils renoncent, en particulier, au complexe du vaincu. La bataille des plaines d'Abraham est d'une autre époque, dont il ne faut garder que l'intérêt historique.

même jusqu'à fournir les éléments techniques, dont il ne se préoccupait guère autrefois. Il est faux de dire que le Canadien français est pauvre. Il a des ressources qui, canalisées et bien utilisées, peuvent faire merveille. Mais il faut le vouloir et être préparé à en tirer le maximum. C'est toute l'explication de succès de l'Israélite au Canada.

24 Faut-il dire en terminant que le Canadien français doit être décidé à garder ce qu'il a créé ? Assurément. Qu'il transforme son entreprise, qu'il attire du sang nouveau, des capitaux extérieurs dans son entreprise, en allant les chercher là où ils sont. Qu'il s'allie à d'autres groupes, même étrangers, pour lui ouvrir des marchés, des centres de renseignements et de recherches et pour lui apporter des collaborations nouvelles. Très bien, mais de grâce, qu'il ne vende pas son entreprise à tout venant parce qu'il a des problèmes de droits successoraux, parce qu'il craint la concurrence ou parce qu'on fait miroiter sous ses yeux la grosse somme à encaisser. Autrement, ce sera toujours à refaire. Il y aura toujours l'éternel recommencement que les économistes et les sociologues ont déploré depuis trois quarts de siècle, qui fait qu'on repart presque toujours à zéro. Nous l'avons noté déjà, dans le milieu canadien, le francophone ne peut guère compter que sur lui. Or, une société ne se développe que si elle s'appuie sur des forces agissantes. Qu'est-ce qui fait qu'à Montréal la bourgeoisie anglophone est si influente, sinon qu'elle a les leviers de commande bien en main ? Certains cèdent leurs entreprises, mais ils restent généralement au poste de direction ou ils font autre chose ailleurs. C'est ainsi que les générations succèdent aux générations en s'élevant d'un niveau chaque fois.

Par contre, ils ne cèdent devant les francophones que lorsqu'ils s'y croient obligés. Et il faut que la pression soit très forte, qu'ils semblent avoir affaire à une partie bien décidée ou à une opération concertée. Réaction bien humaine,

mais qu'ils pratiquent depuis qu'ils sont installés en Amérique du Nord, avec une fidélité digne de tous les éloges et que devraient leur emprunter les milieux francophones intéressés.

C'est en procédant ainsi que de la revanche des berceaux — concept sociologique, mais surtout politique — on évoluera vers une idée de qualité du milieu, de formation du cerveau et du caractère, en utilisant tous les moyens qui sont à notre disposition. C'est actuellement la tendance instinctive ou avouée de quelques générations qui sont prêtes à jeter à bas les colonnes du temple pour arriver.

25



Est-ce possible que le groupe lui-même se développe davantage malgré la nature souvent hostile et le milieu assez peu coopératif dans lequel il évolue ? Certains affirment que cela est impensable dans le cadre actuel de la Confédération, à moins qu'on lui apporte des modifications radicales. D'autres voient le salut du groupe dans un séparatisme complet ou mitigé, afin que rien ne gêne l'effort. Quel que soit le régime politique, il faut admettre que la province de Québec a tous les éléments voulus à la préparation et à l'initiative de ses élites. Quand on pense à ce que de petits peuples comme Israël¹ ont obtenu dans des conditions géographiques et politiques extrêmement difficiles, on voit ce que les Canadiens français pourraient réaliser en employant toutes les ressources de leur intelligence, de leur ténacité et de leur énergie, comme les Israélites l'ont fait, face aux Arabes hostiles, face aussi à la terrible sécheresse de leur sol. De leur côté, les Islandais

¹ Même si Israël a été réalisé à un coût très élevé, immense, énorme, auquel ont pris part tous les Israélites du monde entier et le gouvernement américain désireux d'établir un équilibre même instable au proche Orient, il faut reconnaître l'extraordinaire réalisation que l'expérience israélienne représente pour une population venue du monde entier. Elle s'est mise à la page — et quelle page — et elle a créé une extraordinaire économie encore en évolution, mais dont la stabilité s'établit graduellement avec d'étonnantes réalisations collectives, en employant les méthodes les plus intelligentes et les plus avancées.

26

ont donné d'extraordinaires exemples de courage et d'ingéniosité, malgré leur climat très dur, leur sol rocailleux, la mer inhospitalière mais féconde, lorsque les Danois leur ont permis, en s'en allant, de développer leur pays. En un siècle, ils ont admirablement tiré parti des méthodes nouvelles pour faire donner le maximum à leurs pêcheries, alors que les nôtres vivotaient. Ils ont lutté contre les terribles épidémies qui les avaient décimés périodiquement jusque-là. Ils ont poussé l'ins-truction à un très haut degré. Et ils ont utilisé leurs sources chaudes ou les geysers pour chauffer les maisons d'abord, puis pour faire pousser des légumes, des fruits et même du raisin, des bananes et des oranges dans des serres immenses, sur une terre où rien ne venait jusque-là que des lichens. C'est un miracle de l'intelligence et de l'énergie, qui leur a permis non de transformer un sol presque inculte en une terre fertile, mais de tirer le maximum de ce qu'ils avaient à leur disposition. C'est cela qu'il faut nous rappeler. Nous avons des pêcheries et elles sont insuffisamment exploitées. Nous avons un sol qui n'est pas bon partout — loin de là — mais qui pourrait rendre bien davantage si l'on se donnait la peine d'écouter ceux qui suggèrent de le mieux travailler. Même si nous ne pouvons compter sur l'étranger au même degré qu'Israël, nous avons les instruments voulus sous la main pour faire mieux qu'on le fait à l'heure actuelle, aussi bien dans l'agriculture que dans les pêcheries et le domaine économique en général. Ottawa ne met pas toujours la bonne volonté voulue pour nous aider, mais qu'on utilise davantage ce qui est mis à notre disposition ! Arda est un moyen. Mais qu'on en tire cinq fois plus. Qu'on organise vingt Arda si on pense réussir de ce côté. Mais qu'on agisse sans qu'interviennent d'autres poli-tiques que l'intérêt du groupe et du pays, mais du groupe d'abord. C'est ainsi qu'on empêchera que se répande trop vite l'idée d'indépendance du Canada français. Faisons en sorte qu'elle prenne forme seulement lorsque tout le reste aura

été essayé. Bien des initiatives se révèlent décevantes, mais les Israéliens et les Islandais, tout petits peuples, n'ont trouvé des solutions à leurs problèmes que par une continuité et une ténacité dans l'effort rarement égalées dans l'histoire du monde. Faut-il nécessairement être bien malheureux pour avoir le courage d'agir ainsi ? Et le sommes-nous vraiment ? Pour accélérer l'allure de notre essor, il faudrait que l'effort du travail et du capital soit davantage orienté vers le bien commun et non vers l'intérêt individuel d'un groupe. En écrivant cela, nous pensons aussi bien à l'ouvrier — syndiqué ou non — qu'au patron.

Des réserves techniques

par

G. P.

28 I — Aperçu du sujet et documentation

La loi de l'impôt sur le revenu au Canada mentionne les mots *policy reserves*, mais elle ne donne aucune définition, pas plus que la loi fédérale des assurances. A cause de l'emploi qu'on fait de ces termes dans la pratique, il est intéressant de préciser le sens qu'on leur accorde. Notons d'abord que, dans la loi fédérale des assurances¹ il est dit à l'article 102 (1 - c): "Chaque compagnie (canadienne) doit à l'égard de ses polices non échues et en cours inclure au passif de son état annuel, déposé au département, des réserves non inférieures aux suivantes: . . . c) pour toutes autres opérations, quatre-vingt pour cent des primes non gagnées, proportion calculée au prorata à la date de l'état." Ce qui est la définition de la réserve pour primes non acquises. Cette manière de procéder est suivie, avec quelques variantes, pour l'assurance-incendie, automobile, vol, responsabilité civile, etc. Par ailleurs, pour les fins de l'impôt sur le revenu, le gouvernement accepte que la réserve ainsi constituée soit déduite du revenu à cent pour cent et non à quatre-vingt pour cent, en tenant compte qu'on accorde aux sociétés étrangères le droit de procéder ainsi. Dans leur cas, en effet, la réserve est incluse en totalité aux comptes. Si l'État n'acceptait pas d'agir ainsi pour l'impôt, il chargerait plus lourdement les sociétés canadiennes que les étrangères.

¹ Loi sur les compagnies d'assurances canadiennes et britanniques, codifications administratives - page 80.

Dans the "Dictionary of Insurance", Lewis E. Davids note sous le terme de *Policy Reserve*: It is "*the funds that an insurance company holds specifically for the fulfillment of its policy obligations. Reserves are so calculated that, together with the future premiums and interest earnings, they will enable the company to pay all future claims.*" Cette définition se rapporte surtout à l'assurance-vie, mais elle s'applique tout aussi bien à l'assurance autre que vie. Elle souligne, en particulier, le caractère des réserves destinées à permettre à l'assureur de faire face à ses engagements.

29

De leur côté, dans *Insurance Words and their meanings*, Vincent L. Gallagher et Gerald R. Heat écrivent: *A reserve is "a sum set aside to meet some future obligation. See "Unearned Premium Reserve" and "Loss Reserve."* Les mots "*Loss Reserve*" sont ensuite définis ainsi: "*An estimate of the amount an insurer expects to pay for any reported loss or claim. The total of these estimates constitute the loss reserves of an insurance Company.*"

Dans "*Fire Insurance*"¹, Messieurs Riegel and Miller présentent la réserve sous un angle un peu différent, celui de l'assuré. Voici ce qu'ils écrivent: "*From the standpoint of the insured, the reserve may be regarded as a liability set up to enable the Company to return the unearned portion of the premium in case of cancellation, provide for the reinsurance of the risk with other companies, and make some provision for meeting future losses.*"

Ils précisent leur pensée en ajoutant: "*The reserve is necessary, therefore, as (1) a premium as yet unearned, (2) a necessary element in estimating solvency, (3) an estimate of the necessary cost of cancellations, reinsurances, or future losses, and (4) a factor in correctly calculating profits*".

¹ Prentice-Hall, Inc., New York.

En France, on va beaucoup plus loin dans les textes officiels. Ainsi, l'article 152 du décret du 30 décembre 1938 énumère la liste des réserves techniques que les sociétés d'assurances autres que vie, capitalisation ou accidents du travail doivent constituer.

30 De cette liste note M. Claude Blondel, dans le "Contrôle français des Assurances" ¹, il "importe de dégager les deux grandes réserves essentielles qui servent en quelque sorte de substratum au contrôle comptable des sociétés: la réserve pour risques en cours et la réserve pour sinistres restant à payer. Et il ajoute: "La réserve pour risques en cours est donc la portion de prime forfaitaire et payable d'avance non acquise à l'assureur le jour de la clôture de l'exercice."

Quant à la réserve pour sinistres restant à payer, Monsieur Blondel écrit: "Elle représente une dette envers des bénéficiaires de contrats." Et il ajoute: "Une correcte évaluation de cette réserve présente une singulière importance et ne manque d'ailleurs pas d'avoir une influence déterminante sur le compte de profits et pertes notamment..." Il précise enfin, "Les trois composantes de cette réserve sont:

— "la dette certaine correspondant aux sinistres liquidés ou "réglés" (c'est-à-dire dont le montant est définitivement fixé) mais non encore payé;

— "la dette réelle mais non fixée avec certitude (dans son montant) correspondant aux sinistres à régler;

— "la dette estimée au titre de sinistres éventuels qui ne sont pas encore connus de l'assureur.

— "Quant à la méthode de base qu'il convient d'utiliser pour le calcul de la réserve pour sinistres restant à payer, elle

¹ Paru à la Société d'Éditions et Publication - L'Assurance française - 13, rue de Londres, Paris.

est expressément citée par l'article 22 du décret du 17 août 1941 disposant que ladite réserve doit être, en principe, calculée "... exercice par exercice et dossier par dossier".

Même si les termes ne sont pas exactement ceux que nous utilisons, il y a là une pratique qui, dans l'ensemble, est suivie au Canada et dans presque tous les pays du monde.

Avec ces définitions, on se rapproche de notre propos, qui est d'indiquer le sens que l'on donne aux mots "réserves techniques" ou "*policy reserves*" au Canada. 31

II — La pratique au Canada

Policy reserves, réserves techniques, réserves afférentes aux polices, voilà trois expressions ayant la même portée, à notre avis. Elles englobent les provisions que l'assureur constitue en fonction des polices d'assurances qu'il a émises. Notons immédiatement qu'à toutes fins utiles, les réserves sont de deux genres:

a) les réserves techniques ou statutaires, c'est-à-dire celles qui sont prévues par la loi (statutaires) ou imposées par le contrôle des assurances (techniques). Elles ont pour objet d'assurer la bonne exécution des polices des assureurs.

b) les réserves facultatives, que l'assureur crée comme il l'entend et qui ont un caractère proprement administratif ou financier selon le cas.

a) Les réserves techniques

i — Réserve pour primes non acquises

Les premières sont vraiment celles qui découlent de l'application immédiate ou lointaine de la police. Elles sont soit indiquées dans la loi, soit imposées par le service des assurances. Elles comprennent d'abord la réserve ou provision pour primes non acquises, que prévoit l'article 102

(1 - c) de la loi. Voici, en bref, comment celle-ci fonctionne. L'assureur reçoit une prime mais, à la fin de l'exercice, il n'a droit qu'à une proportion qui varie

a) suivant qu'il s'agit d'un contrat d'un an ou de trois ans;

32 b) selon la date où le contrat a été souscrit. Le total constitue les primes non acquises. Multipliées par 80% ou par 100% — selon qu'il s'agit d'une société canadienne ou étrangère d'assurances autres que vie — celles-ci constituent la réserve pour primes non acquises ou, comme on dit en France, pour risques en cours. Celle-ci apparaît au passif de l'entreprise. Elle est censée garantir la prime de réassurance en cas de difficultés financières.¹

ii — La réserve pour sinistres en voie de règlement

Cette réserve découle également de l'application du contrat d'assurance. L'assureur reçoit un avis de sinistre. Il fait enquête et constitue une provision correspondant au coût probable, dès qu'il peut avoir les renseignements nécessaires. Cette provision représente, en somme, la dépense principale de l'assureur, la fin même de ses affaires. L'assureur ne justifie son existence, en effet, que s'il s'engage à protéger l'assuré. L'ensemble des sinistres (réglés ou à régler) est le coût des opérations. Or si, durant un exercice, il y a les sinistres réglés, il y a aussi ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés trop tard durant l'exercice pour qu'on ait pu s'entendre avec l'assuré ou avec le tiers réclamant. Il est relativement facile de déterminer les dégâts causés par un incendie ou la perte due au vol, mais il l'est beaucoup moins lorsqu'il s'agit d'un cas de responsabilité où s'affron-

¹ Cette réserve s'appelle en anglais "Unearned premium reserve" au Canada comme aux Etats-Unis. Elle joue en partie le même rôle que la réserve mathématique en assurance sur la vie. Elle est destinée à permettre l'exécution de l'engagement pris par l'assureur original ou par son successeur par voie de réassurance en cas de liquidation.

tent les prétentions de chacun, tant au point de vue de la faute que de l'importance des dommages-intérêts. Rien n'est plus chargé d'aléas qu'un litige porté devant les tribunaux. Rien n'est plus chanceux que le jugement qui sera rendu dans deux ans, trois ans ou peut-être davantage, si la cause est portée jusqu'en Cour Suprême. Il y a évidemment les grands principes de la faute et les règles établies par la jurisprudence, mais celle-ci est souvent contradictoire. Or, c'est l'appréciation des faits par le tribunal qui fera donner raison à l'une ou à l'autre partie, avec

33

i) des dommages-intérêts variables, parfois bien inattendus et souvent presque imprévisibles;

ii) des frais croissants en fonction des procédures et des tribunaux auxquels on s'adresse.

Comment procède-t-on dans la pratique pour ne pas trop s'éloigner des réalités? On détermine un montant approximatif sur réception de l'avis de sinistre et, périodiquement, on le revise au fur et à mesure que les faits se précisent. Encore une fois, s'il est relativement facile de savoir ce que coûtera un incendie, il est difficile d'indiquer avec assez de précision, à quel montant s'élèvera un cas d'assurance-profits, par exemple. C'est ainsi qu'un jour un expert avait annoncé une perte totale de \$300,000, puis l'avait réduite à \$150,000 et le cas fut réglé pour \$18,000. On voit les écarts involontaires ou volontaires selon le cas, auxquels peuvent donner lieu dans les deux sens le règlement des cas de responsabilité civile, en particulier. La prudence ou l'imprudence, la méconnaissance ou l'interprétation fautive des faits peuvent grossir ou amoindrir à l'extrême l'importance des sommes mises de côté. Nous ne pensons pas exagérer en affirmant que les réserves techniques sont à la source même de la situation financière d'une société d'assurance autre que vie.

Comment pourra-t-on procéder pour vérifier que la réserve pour sinistres en cours de règlement est suffisante, insuffisante ou exagérément élevée ? Deux méthodes le permettent :

a) La première demande une revision périodique des dossiers, qui s'efforce d'être ni trop serrée, ni trop large :

34 b) La seconde a recours à un contrôle technique dit "test of adequacy", c'est-à-dire à une vérification portant sur un nombre d'années assez grand pour mettre en regard des sommes portées à la réserve le coût véritable des règlements pour certains exercices particuliers. Ainsi, on peut savoir si la méthode suivie est efficace et quels résultats précis elle donne pendant un nombre d'année assez grand. On vérifiera de cette manière dans quelle mesure les calculs ont été à peu près exacts, insuffisants ou exagérément pessimistes ou optimistes, soit régulièrement, soit de façon sporadique.

Comme il est impossible d'être tout à fait exact, on accordera généralement une marge d'erreur, tellement il est difficile de savoir absolument ce qu'il faut. Selon la méthode suivie, le revenu ou le déficit de l'entreprise sera plus ou moins élevé pour fins d'impôt ou de tarification. C'est cet aspect particulier de la question qui intéresse soit le service de l'impôt, soit le surintendant des assurances: protecteur insigne de l'assuré ou de l'assureur, à qui il doit demander aussi bien des tarifs raisonnables qu'une situation financière satisfaisante.

Procéder simplement par sondage en choisissant un certain nombre de cas dans les dossiers de sinistres est-il une autre modalité de vérification suffisante ? Partiellement, pourvu que l'enquête porte sur un nombre de cas assez grands et pourvu qu'on ne se limite pas à une majorité de dossiers

de biens ou, alternativement, de responsabilité. Si les premiers dossiers donneront des indications valables, les autres — ceux qui impliquent les règlements de longue durée — exigeront des sondages plus élaborés et portant sur une période beaucoup plus longue. Des réclamations de \$75,000 estimées à \$10,000 et réglées pour \$2,000, par exemple, sont une source d'erreur aussi grande que si le contraire se produit. Tout cela ne se fait pas n'importe comment, règle générale, mais il faut admettre que l'estimation des sinistres comporte une marge d'à peu près et, disons-le, d'erreur, qui doit rendre assureurs et inspecteurs d'impôt extrêmement prudents dans leur jugement. Ces différences justifient une majoration qui, pour ne pas être trop élevée, doit être assez forte pour tenir compte des écarts qu'il est impossible d'empêcher.¹

35

b) *Les réserves facultatives*

Le deuxième groupe de réserves a trait à l'administration même de l'entreprise. Elles sont nombreuses. Il y a, par exemple, des provisions pour taxes et impôts divers, pour amortissement des biens mobiliers ou immobiliers, pour fluctuations de change ou de placements. Il y a, enfin, des réserves pour éventualités, des réserves spéciales, des réserves de bénéfices non répartis, qui pourraient grossir le surplus des sociétés d'assurance, mais qu'on loge au passif sous une rubrique particulière afin d'aller y puiser un jour où certains événements prévisibles ou imprévisibles se seront produits, ou à un moment où il faudra faire face à une situation momentanément ou définitivement modifiée.

¹ Dans la langue courante, la réserve pour sinistres en voie de règlement est comme en anglais sous le nom de *loss reserve* ou de *reserve for unsettled losses*.

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

36 Il y a à peine dix ans, ceux des nôtres qui réclamaient le droit de travailler en français au Québec faisaient un peu figure d'anarchistes. Aujourd'hui, c'est à peu près fait. Parallèlement, l'immense programme de revalorisation de la langue a enfin franchi la difficile étape du décalage. Aussi m'importe-t-il de signaler les initiatives qui ne cessent d'activer ces deux mouvements. Leurs effets sont d'autant plus cumulatifs qu'ils rejoignent tous les secteurs de notre société.

1 — Autant l'Hydro-Québec nous permet de tirer profit de nos immenses ressources hydrauliques, autant son action sociale promet de canaliser nos efforts d'émancipation dans tous les domaines. Par son emploi de notre langue à la construction de Manicouagan, elle nous a prouvé que les plus grandes réalisations n'étaient pas au-dessus de nos moyens. Et voilà que maintenant, avec son admirable revue FORCES, elle nous donne un organe de diffusion qui prend l'univers à témoin de notre dynamisme bien français. Sans faire œuvre linguistique au sens pédagogique de ces mots, cette publication est de si belle tenue qu'on la croirait vouée à semblable intention. Elle offre surtout un exemple frappant de l'indivisibilité de notre économie et de notre culture en tant que garanties de l'avenir.

2 — L'ère des hommes de paille est finie. Les nôtres qui ont su atteindre à la direction des grandes entreprises anglophones s'y montrent de plus en plus conscients de leurs responsabilités; ils savent surtout nous valoir le respect de leurs collègues de langue anglaise. À preuve:

- a) Le dernier rapport annuel de l'Alcan, d'une rare élégance linguistique. Quand on songe que cette distinction n'est pas réservée aux seuls actionnaires de cette grande entreprise, mais qu'elle touche également le cœur et l'esprit de ses employés par l'épuration du vocabulaire technique à laquelle se voue son excellent service français, on ne peut manquer de se réjouir de sa présence au Québec.
- b) La Banque Royale a eu l'heureuse idée de mettre à la disposition de tous les Canadiens français un vocabulaire anglais-français des

termes bancaires qui témoigne d'une intention bien arrêtée d'aligner notre usage sur celui du français universel. J'y ai constaté avec plaisir le renvoi aux enfers de l'usurpateur *gérant*¹ et la réhabilitation de *directeur*, notre affreuse *voûte* mord la poussière devant chambre forte (mais attention, pas de trait d'union!) et *chèque certifié* reçoit une reconnaissance que nous lui avons trop longtemps refusée uniquement parce qu'il ressemblait à "certified cheque". Si l'ensemble me paraît excellent, je ne puis me permettre de soutenir par une caution globale l'erreur, si pardonnable soit-elle, de *compte* à recevoir (ou à payer), que j'ai déjà condamnée dans ma chronique de juillet dernier.² Tout . . . compte fait, ce glossaire est quand même de très bonne venue et mérite d'être cité en exemple.

37

- c) La maison Ayerst vient de publier le deuxième fascicule des travaux du comité d'études des termes de médecine présidé par le docteur Georges Desrosiers et dont le secrétaire général est le docteur Jacques Boulay. Il s'agit cette fois de vocabulaires de la langue des assurances sociales et des assemblées délibérantes. Il ne cède en rien à la première plaquette,³ tant par l'élégance de sa reliure que par la justesse de ses recommandations.
- d) Depuis trois ans, une petite revue fondée sur des moyens de fortune poursuit du cœur de l'Abitibi une œuvre de refrancisation qui a tôt fait de rejoindre toute la province. Cordialement intitulée "Tu parles", elle présente des croquis avantageusement disposés dans une entraînante mise en page, et explicités en termes dont la simplicité ne peut manquer de "dégeler" les plus complexés. Dernièrement, elle s'est mise à publier chaque mois des vocabulaires d'usage courant (automobile, bureau, épicerie, outillage, etc.), qui nous aident à rapprendre les mots que trop de fabricants ont refusé de diffuser dans leur réclame. L'abonnement n'est que de \$3 et l'adresse est Case Postale 1767, Amos.

¹ A peu près disparu des assurances générales; souhaitons que les compagnies d'assurance-vie s'en débarrassent à leur tour.

² Je saisis cette occasion pour signaler que même si "dette active" (ou passive) dont j'avais parlé comme traduction de "accounts receivable" (ou payable) paraissent encore au dictionnaire, ils avaient, à mon insu, été mis au rancart en 1957 par le Conseil Supérieur de la Comptabilité de France, dont le Plan Comptable Général a préconisé effets à recevoir (ou à payer).

³ V. Assurances, juillet 1966.

- e) La Société Radio-Canada publie, depuis 1962, son bulletin "C'est-à-dire..." qui comporte une foule de recommandations de grande valeur. L'abonnement annuel de \$6 donne aussi droit à des fiches qui offrent de fort utiles références. L'adresse: Comité de Linguistique de Radio-Canada, Boîte postale 6000, Succursale H, Montréal (3°).
- 38 f) De son côté, l'Académie canadienne-française publie toujours ses précieux bulletins de linguistique dont chacun apporte, dans le style incomparable de M. Victor Barbeau, des précisions qui nous font voir à quel point nous avons perdu l'usage de notre français. Ces bulletins sont indispensables à quiconque a le sens de la civilisation, et tient à se débarrasser des mille et une fautes qui sont encore courantes chez nous. En guise d'abonnement, il suffit d'acheter, une fois l'an, un cahier inédit de l'Académie qui, à lui seul, vaut bien plus que les \$4 demandés. L'adresse: Académie canadienne-française, 535, avenue Viger, Montréal.



Et maintenant, retournons à notre linge sale : —

Place de la Justice

Le français paraît si merveilleux chez nous qu'avant même de trouver l'argent pour un nouveau palais de justice¹ l'on se hâte d'afficher *Place de la Justice* en énormes lettres sur la clôture qui en entoure le chantier. On a voulu empêcher le public de tomber dans son trou béant; on n'a guère songé à l'écartier des abîmes de l'incohérence. Deux conclusions: la langue ne semble pas avoir sa place devant la Justice au Québec, et il n'y a rien comme nos *places* pour signaler au monde que notre français n'est pas "comme les autres".

Field representative, fieldman

De plus en plus, les assureurs évitent le mot "inspector". J'ai cru comprendre qu'un tribunal américain a décidé qu'un immeuble où s'était

¹ D'aucuns très bien inspirés avaient parlé de Cité judiciaire, qui se défend certes mieux que *Place de la Justice*. Il reste que dans aucune ville francophone n'a-t-on jamais jugé nécessaire d'utiliser autre chose que **Palais de Justice**. Si l'on croit que parce que nous en avons déjà deux, un ancien et un "nouveau" (qui, d'ailleurs, ne l'est plus depuis belle lurette) on ne peut pas appeler de son nom légitime celui qui doit inévitablement les remplacer tous deux (quitte à changer les noms de ces derniers d'ici leur démolition), je me demande à quelle "trouaille" on aura recours quand nous aurons besoin d'un nouvel hôtel de ville! Est-ce qu'on s'imagine que Paris ou Marseille n'ont jamais eu qu'un seul palais de justice?

rendu un "inspector" . . . "had been inspected" de façon à impliquer l'acceptation du risque qu'il comportait, même si la visite en question avait eu un autre motif. Bel exemple de la confusion qui règne chez nos voisins du sud et qui, partant du principe qu'un tube de dentifrice peut fort bien être "géant", finit par faire dire qu'un endroit a été inspecté par un inspecteur qui ne l'a pas inspecté, uniquement parce qu'il s'appelait inspecteur. Peut-être dirait-on que s'il avait été inspecté par un directeur de succursale, il n'y aurait pas eu inspection. Quoi qu'il en soit, si le titre d'inspecteur n'offre aucun inconvénient quand il est réservé au représentant dont la tâche consiste à examiner les risques et aussi les comptes des courtiers, il est chargé dans ce dernier cas d'une allure de méfiance assez peu flatteuse pour ceux-ci. Les anglophones lui substituent peu à peu divers autres noms, dont "field representative" ou "fieldman". Pour une fois, nous aurions raison de les imiter. Ces employés agissent comme conseillers auprès des courtiers, examinent les risques, font œuvre d'agents de liaison ou de relations publiques. Ils sont donc représentants, mais comme ce terme paraît un peu vague, il gagnerait à être étoffé à l'aide d'une apposition complémentaire. Toutes les fonctions du "fieldman" étant axées sur la production, c'est ce dernier mot qui doit servir. On pourrait donc avoir, "représentant pour la production" mais le français moderne emploie de plus en plus l'ellipse à des fins de contraction; c'est d'ailleurs ce qui a donné "assurance incendie" (pour "Assurance contre l'incendie") et "rédacteur sinistres" (pour "rédacteur préposé aux sinistres").¹ Utilisons donc **représentant production**.

Ventes

S'il est un mot malmené au Canada, c'est bien celui-ci. Nos assureurs, comme nos marchands, lui trouvent une vigueur que le dictionnaire ignore. Un de nos grands magasins lui a même encore tout récemment attribué une assez curieuse mobilité en annonçant une "Vente Trans Canada", comme si a) il ne s'était pas agi d'un solde ou tout au moins d'une vente-réclame ou encore d'une vente au rabais, b) l'idée

¹ Merci aux deux grandes compagnies qui ont déjà commencé à faire emploi de ce titre et de celui d'agent de maîtrise. (V. Assurances, jan. 67). Dans son numéro d'avril, TRANSLATIO, organe officiel de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, confirme qu'agent de maîtrise est la traduction française de "supervisor". J'ajoute que "superviseur" ne peut s'accepter qu'en cinématographie ou en télévision. Dans les affaires, il ne peut, comme le verbe "superviser", impliquer d'autre rôle que celui d'un contrôle, — au sens français — éloigné, supérieur, qui n'entre pas dans les détails (V. Robert).

de traversée — si inappropriée soit-elle — que comporte le préfixe “trans” pouvait se rendre ici dans une forme substantive. À ce dernier égard, il y aurait peut-être lieu de se demander si l’unilinguisme de notre affichage routier ne devrait pas s’étendre à d’autres domaines étant donné que même l’exemple (français pour une fois !) de “Route **transcanadienne**” semble perdu. Naturellement, l’annonce anglaise disait “Trans-Canada Sale” et la “traduction” en était d’ores et déjà trouvée ! Mais pour revenir à nos . . . assureurs, j’aimerais bien qu’ils se demandent depuis quand ils font commerce de marchandises ou d’autres objets tangibles, seules choses dont, en français, le transfert de propriété s’effectue par une vente. Si l’on considère que le verbe “produire” signifie “donner naissance à quelque chose” et que les assureurs donnent naissance à des garanties, si l’on constate que ce verbe veut également dire “rapporter (des profits)”, il devient assez clair que **production** vaut mieux que *ventes* dans notre industrie. Pour ceux qui hésiteraient encore, j’avance l’argument le plus convaincant à leurs yeux : “production” s’emploie dans le même sens en anglais !

40

Frapper

Dans META, journal des traducteurs, M. Jean Darbelnet a fait une observation que je m’empresse de transmettre à mes lecteurs tout en battant ma coulpe pour avoir longtemps commis le péché qu’il condamne. “Frapper” signifie “donner un coup” et implique un propos délibéré; “heurter” veut dire “rencontrer avec un choc rude”. Si donc des véhicules à moteur peuvent se heurter par accident, la manie que nous avons de les utiliser pour *frapper*, même des piétons, nous charge d’une singulière cruauté !

Tantôt

Si je dis que j’emploie ce mot tantôt bien, tantôt mal, je l’emploie bien. Si je dis, “je vous verrai tantôt” pour, “je vous verrai tout à l’heure”, je l’emploie mal.

Service des sinistres

Cette désignation de nos anciens *départements des réclamations* est maintenant officielle chez tous les assureurs canadiens-français sauf un ou deux, et chez au moins les trois quarts des anglophones. Pourtant, je n’ai encore entendu personne répondre au téléphone par “Service des sinistres”. Qu’il nous serait facile de nous défaire de nos mauvaises

habitudes si nous comprenions que c'est parler mal, et non pas parler correctement, qui est honteux !

Speedimemo

Tout le monde connaît ces ingénieux assemblages d'imprimés munis de papier carbone jetable; on les utilise chez nous depuis au moins quinze ans et pourtant, à peu près personne n'en a encore appris la désignation française. Encore un exemple du "respect" qu'ont trop de fabricants, trop d'imprimeurs et . . . trop d'assureurs pour la pauvreté de notre vocabulaire. J'ai bien dit respect, car rien ne semble plus sacré que ce traditionnel ostracisme de tous les mots qui ne sont pas couramment connus. La même attitude a toujours inspiré nos farouches défenseurs de l'expression fautive. Dans un cas comme dans l'autre, l'idée qu'on se fait de l'intelligence des nôtres n'est qu'un des reflets de notre complexe collectif d'infériorité. En France comme en Amérique ou en Angleterre, chaque nouveau produit est "baptisé" dès son apparition; son nom le suit partout et personne ne s'en étonne. Mais ici, attention ! La prudence est la consigne. Par un patriotisme aberrant qui nous fait renier l'universalité de notre langue, nous refusons trop souvent de nous enrichir à sa source naturelle et cherchons à tâtons, dans un milieu anglophone, et surtout avec la mentalité qu'il nous a inculquée, à tirer de notre petit étang stagnant des termes dont la vacuité n'échappe qu'à nous. Le plus souvent, nous adoptons sans le moindre examen l'expression étrangère. C'est bien le cas de *speedimemo*. Il faut dire à notre décharge qu'aucun imprimeur ne semble encore avoir apposé son équivalent français sur le produit en question; d'aucuns ont poussé le bon vouloir jusqu'à lancer *feuilles détachables*, sans pour autant atteindre ni l'immortalité ni la logique. Certes, les blocs en question contiennent des feuilles détachables, mais si c'était là tout ce qu'ils pussent offrir, ils ne seraient guère populaires. C'est à dessein que j'ai utilisé "bloc" dans ma dernière phrase: cette allusion suffira-t-elle pour faire disparaître celui qui, purement mental, semble nous barrer la route qui mène de bloc-note à . . . bloc manifold?

41

Détachable, jetable

Avant qu'on m'impute à crime l'emploi de ces deux adjectifs qui ne "figurent" pas au dictionnaire — du moins aux endroits où l'on devrait pouvoir les trouver — je conseille aux malins de consulter le Petit Larousse et le petit Quillet (le P majuscule vient de l'éditeur),

l'un sous "bloc" et l'autre sous "bloc-note", où "détachable" fait quand même assez honnête figure ! Quant à "jetable", ce sera bientôt, au dire de certains linguistes, le cousin reconnu de l'anglais "disposable". En français aussi, il y a des mots qui naissent — ou meurent — tous les jours.

Avenant de modification

42 Décidément, à en juger par celle dont ils affublent certains avenants dès ce titre dont ils les coiffent, la redondance a beaucoup... d'avenant aux yeux de nos assureurs. D'ailleurs, tout notre vocabulaire technique est... à l'avenant des efforts qu'ils font pour fouiller les dictionnaires. Larousse donne du mot "avenant" la définition suivante: "Acte écrit qui constate les modifications apportées aux clauses primitives d'un contrat". Dans son Dictionnaire de l'assurance et de la réassurance, M. Roger Barthe dit tout simplement, "Document qui modifie une police d'assurance ou un traité de réassurance". Je m'en autorise donc pour avancer qu'un *avenant de modification* est aussi élégant que le serait *repas de nourriture*¹. J'aurais mauvaise grâce de chercher querelle aux assureurs s'ils s'en tenaient à cela: que non ! ils y ajoutent même, entre parenthèses "explicatives", *Avenant changeant ou corrigeant une ou plusieurs déclarations de la proposition*. Pour de la précision, ça c'est de la précision ! Enchaînons donc avec: *Repas de nourriture (Repas nourrissant ou soutenant une ou plusieurs personnes humaines — ou humaine, que sais-je ?)* Mais ce n'est pas tout. J'ai vu, de mes yeux horrifiés vu, *Avenant substitution et/ou² modification combiné pour automobile*, ce qui m'inspire: *Lit repos et/ou sommeil combiné pour voyage*. (Si l'on peut faire des avenants pour automobile, pourquoi ne pas faire des lits pour voyage ?)

Ces avenants nous arrivent en blocs manifolds³ dont l'encre est à peine sèche. À cause du coût de l'impression, ils ont dû être tirés à plusieurs milliers d'exemplaires. C'est donc dire qu'à moins de protestations aussi nombreuses qu'énergiques de la part des courtiers et du public, nous pouvons nous attendre à en subir la honte durant de nom-

¹ Je sais bien qu'on a voulu donner à l'avenant en question un titre le distinguant parmi plusieurs autres et selon une nomenclature descriptive. Le hic c'est qu'on n'y est pas arrivé. la redondance n'ayant, que je sache, aucune valeur magique d'éclaircissement. Ce n'est pas en appelant un repas "repas de nourriture" qu'on indique qu'il comporte des mets que d'autres n'ont pas.

² O ce sublime *et/ou* !

³ La répétition est le secret de la diffusion !

breuses années à venir. Peut-être faudrait-il songer à n'employer que leurs versions anglaises: pour ma part, j'aime mieux avoir l'air intelligent dans une langue étrangère qu'abruti dans la mienne. Car, dans ces imprimés "français", il n'y a pas que des fautes de logique ou de syntaxe: l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire, bref, tous les moyens sémantiques de notre langue y passent. On y assure des proposants équipés (Prix comptant au *proposant avec équipement*), on y spécifie — c'est bien le cas de le dire! — des *limites* et *montants*, l'adresse de l'assuré y est *changée* et *devient*, l'automobile est et sera utilisée, l'adjectif "brut" est assez brutalement écrasé d'un accent circonflexe, et la garantie ne s'applique qu'à l'automobile décrite dans la liste d'*automobiles* comme s'il pouvait y avoir une liste de rouleaux à vapeur! Mais là où se retrouve toute la richesse de notre anglicisation, toute la gracieuse nébulosité de notre pensée, c'est dans les calques dont la transparence aurait pu dispenser de toute traduction: "*En considération de la prime chargée*" — "il est *entendu* et *convenu*" — "veuillez *référer* au numéro de la police" — "*la (les) section(s) ou sous-section(s) pour la (les) quelle*" — "s'il est fait mention d'un créancier *ci-inclus*"¹ — "*le (les) article (s)*"² de la police tel qu'*indiquée*" (sic).

43

J'allais oublier la meilleure: je ne sais par quelle générosité, on ne se contente plus d'indemniser les assurés; on va jusqu'à accorder cet avantage aux *pertes* mêmes (Il est *entendu* et *convenu* — passons — que la perte, s'il en est, (...) sera *indemnisée*.)

En ai-je assez dit ?

Exhibit

Voilà un mot qu'on exhibe encore un peu trop impunément dans nos cours de justice. Il n'existe tout simplement pas en français, où l'on peut trouver une multitude d'équivalents, selon le contexte. Ce qu'on présente à un tribunal pour justifier sa cause, n'est rien d'autre qu'une pièce justificative.³

Entendu et convenu

Il y a bien trente ans que M. Parizeau a dénoncé l'inutilité de cette répétition. Elle apparaît encore dans presque tous nos textes d'as-

¹ Pauvre bougre, comme il doit se sentir à l'étroit !

² Malheur ! j'ai laissé un espace entre le singulier d'article et son pluriel non moins singulier.

³ Et à l'Expo, les *exhibits* sont des *éléments d'exposition*.

44

surance. N'allons pas penser qu'elle n'a pas amené tout un cortège de confusion: à force de se voir obligé de chercher midi à quatorze heures, on finit par croire qu'il peut y en avoir vingt-six dans une journée. Je n'ai encore rencontré personne qui puisse me déterminer les nuances qu'on a cru trouver entre ces deux termes, et pourtant, personne ne veut se passer de l'un ou de l'autre. Aussi vais-je d'abord expliquer pourquoi l'anglais a besoin de juxtapositions de ce genre; cela m'aidera à en démontrer l'inutilité dans notre langue. C'est encore une question de démarche: l'anglais se situe sur le plan du concret et ne peut donc rien laisser à l'entendement, surtout dans un contrat. Le français se tient dans l'abstrait et possède les moyens sémantiques nécessaires pour donner au sous-entendu le contexte dont ce truchement a besoin pour éliminer l'équivoque. En anglais, "to understand" ne veut pas nécessairement dire "to agree"; sans ces deux verbes, un malin pourrait prétendre, soit qu'il a compris sans être d'accord, soit qu'il a été d'accord sans avoir compris. L'anglais connaît ça les malins et se protège contre eux à sa façon, c'est-à-dire à même ses ressources idiomatiques. Devant "understood and agreed", le plus malin des malins n'a pas la moindre chance. Mais par le jeu qui lui est propre, donc par l'utilisation de ses ressources à lui, le français a depuis longtemps donné à chacun des participes passés "entendu" et "convenu" les deux significations de "understood and agreed". Ce qui est entendu est convenu et ce qui est convenu est entendu. Je me demande ce que diraient nos amis anglais si, partant de cette particularité du français, nous cherchions à leur faire accroire qu'en anglais, il suffirait de dire, "It is understood". Pourtant, ont-ils jamais songé que leur imposition de deux synonymes identiques n'avait pas plus de justification ?

Item

Si inexcusable que ce soit, ce mot apparaît encore dans un bon nombre de polices ou d'avenants. Comme s'il était préférable à **article** ou **poste**. Tous nos dictionnaires établissent pourtant qu'en français il est adverbe et a pour seule fonction d'éviter les répétitions. C'est en réalité l'équivalent de l'anglais "ditto". Ce n'est pas parce que les Anglais, en l'empruntant comme nous au latin, lui ont donné un sens dont ils avaient besoin, que nous ayons raison d'oublier celui qui lui est propre en notre langue.

À qui donc la propriété, la garde ou l'usage de la langue française ?
 Cette question me vient à l'esprit chaque fois que je lis nos polices de

responsabilité civile et y retrouve inmanquablement l'illustration la plus pitoyable du culte de la tautologie que nous ont inculqué nos anciens "maîtres chez nous". Je veux parler des lamentables efforts qui sont voués à la traduction impossible, uniquement sous l'effet de l'hypnose des termes utilisés par l'anglais pour exclure une catégorie de dommages qui, par le jeu de la propriété ou d'un engagement antérieur au sinistre, ne lèsent en fin de compte que l'assuré lui-même. Les Anglais disent, "Property owned, occupied or used by or rented to the assured, or property in the care, custody or control of the assured". Les Français disent, "Les biens dont l'assuré a la propriété, la garde ou l'usage". Nous, nous disons n'importe quoi; et depuis que nous avons des compagnies qui sont de notre langue, nous ne pouvons même plus prétexter que ce sont les Anglais qui nous le font dire. Prenant au hasard une des "traductions" dont je veux parler, je crois pourtant facile de démontrer que a) lorsqu'on parle de "biens ou immeubles — quelle subtile distinction ! — appartenant à l'assuré", on peut raisonnablement en conclure qu'il s'agit de biens dont l'assuré a la **propriété**. b) que si ces biens sont occupés, utilisés ou même loués par lui, il en a l'**usage**, et c) qu'en ce qui concerne "*Tous autres biens* (Autres que quoi ? peut-on vouloir dire des biens autres que . . . les biens dans "biens ou immeubles" ?) confiés aux soins, à la garde ou à la gestion de l'assuré", on aurait peine à croire en français qu'il ne puisse pas dans chaque cas être question de biens dont l'assuré a la **garde**. C'est surtout ici qu'il me faudra user de prudence, à mesure que je m'aventure dans ce ténébreux dédale où l'on est allé enfouir la confusion. J'hésite à croire qu'il y ait un seul traducteur ou rédacteur de police dont la langue maternelle soit française qui me cherche querelle d'avancer que dans cette langue, on ne peut avoir la garde d'une chose sans que de ce seul fait on soit tenu d'en prendre **soin**. Ce n'est pas parce que l'anglais voit une nuance entre "care" et "custody" — nuance qui d'ailleurs existe dans cette langue — que l'esprit français doive du même coup s'affubler d'œillères lui interdisant de voir les implications évidentes du mot garde, implications qui s'étendent même à tous les équivalents qu'on est allé pêcher pour rendre le sens un tant soit peu schizophrène du "control" anglais. Je ne prétendrai pas que "gestion" soit mauvais mais comme on ne peut avoir la gestion de quoi que ce soit sans en avoir la garde, cette "précision" n'entraîne que de la redondance. Reste "surveillance", qui est aussi valable comme traduction de "control" mais qui rend une tout autre acceptation de ce

46 dernier. Pour le traducteur,¹ le problème vient justement du fait que le texte original ne précise pas de quel "control" il s'agit. Pour juger de cette ambiguïté, on n'a qu'à consulter "Langage et Traduction" de Pierre Daviault qui consacre à ce traquenard six pages, soit plus qu'à tout autre mot. Notons que de concert avec tous les autres linguistes, il y dénonce carrément le faux ami qu'est "contrôle" dans toute acception qui ne se limite à l'examen ou la vérification après le fait, en signalant qu'au contraire, l'anglais "control" s'exerce avant le fait, sous forme de commandement et direction. Cette distinction, tout en justifiant gestion, (sans toutefois le libérer de sa superfluité dans le contexte traité ici) me paraît charger d'une contradiction quelque peu suspecte l'emploi de "surveillance" qui est encore plus redondant à côté de "garde". Mais comme certains assureurs utilisent "contrôle" en dépit de son démenti de leur intention, je me permets de leur indiquer qu'ils s'exposent assez dangereusement au... contrôle de nos tribunaux. Je trouve logique d'assumer que ces derniers se réfèreraient aux dictionnaires de notre langue pour interpréter cette version "française" même si, dans la cause de "Indemnity Insurance Co. of North America" c. "Excel Cleaning Service" le "Oxford" a servi de guide à la Cour Suprême. Il serait quand même intéressant de voir comment ladite Cour interpréterait, en français, un mot qui dit le contraire de son pendant anglais, devant un problème qui exige quand même une solution conforme pour les deux textes !

En conclusion, sachons que toute traduction de "control" dans l'exclusion en question serait aussi utile qu'une cinquième roue à un carrosse. Il nous appartient aussi d'exercer notre droit de contrôler par notre pouvoir d'achat la qualité des textes qui devraient avoir pour objet de nous parler en notre langue.

Chambre

Peut-être à cause de la fréquence des discours somnifères qui y sont prononcés, on peut parler en français de la chambre des députés. Pour les endroits où le commun des mortels a l'obligation de rester éveillé, disons plutôt bureau, pièce ou même suite, lorsqu'il s'agit d'un local comprenant une série de bureaux.

¹ Et aussi pour les assureurs anglophones, qui ont toutefois l'avantage de l'ignorer.

Breuvage

Ce faux ami circule encore en notre ville supposée française. Je le vois tous les jours en énormes lettres sur le panneau arrière d'un fabricant d'eaux gazeuses. Il apparaît aussi sur un trop grand nombre de menus. Sans commentaire, je reproduis la définition qu'en donne le petit Quillet: 1. Boisson. 2. Médicament liquide pour les animaux. Pour ceux qui ne sont pas familiers avec les dictionnaires, j'ajoute qu'en l'occurrence, la première définition sert d'abord à "cataloguer" le mot, c'est-à-dire indiquer à quelle famille il appartient. C'est la seconde qui précise de quelle sorte de boisson il s'agit. J'ai dit, pas de commentaire...!¹

47

Montréal, point de mire de l'univers

Notre magnifique Expo s'est enfin révélée au monde dans toute sa beauté. Laissant à d'autres le plaisir de louer la féerie de son site, l'audace de son architecture et l'ambiance distinguée qui en fait le portrait de toutes les civilisations, je tiens à exprimer ma joie devant sa consécration du fait français en Amérique. La présence de notre langue dans tous les textes officiels et son usage général partout donnent à nos îles une atmosphère dont nos compatriotes anglophones semblent être les premiers à se réjouir. Je crois que cette incroyable réalisation, en provoquant l'émerveillement du monde, leur donne enfin un sentiment de fierté et de reconnaissance pour la vitalité de notre culture et le charme de notre joie de vivre. Avec la lamentable exception de celui de ce que certains appellent le "Design" en français,² où des exposants ont eu recours au plus pur "Toronto French" — et qu'on m'a d'ailleurs promis de corriger en vitesse — les textes que l'on trouve dans les pavillons, notamment ceux du Québec et du Canada, sont irréprochables. Mais c'est dans celui du Canada que j'ai été le plus profondément touché, par l'absence de toute traduction au sens conventionnel de ce mot; pour une fois, les ressources de l'adaptation ont été mises en éclatante lumière: chaque langue s'adresse de vive source à son public dans des citations originales tirées de notre histoire et réunies en juxtapositions ingénieusement harmonisées. L'Expo n'eût-elle que démontré la possibilité d'une aussi totale compréhension, elle aurait de ce seul fait justifié son coût.

¹ Aussi sans commentaire: Boisson se définit par "Tout liquide qui se boit".

² Alors que le comité linguistique de Radio-Canada préconise "esthétique industrielle".

48 Aussi, est-ce avec moins de patience que jamais, et combien plus de peine, que j'ai dû prendre quand même la mesure de nos déficiences, si cruellement évidentes dans un tel décor et par une telle occasion : la langue de certains préposés au transport, celle d'écriveaux qui, même munis d'une flèche, disent "*Vers l'île Ste-Hélène*", celle de certains snack-bars¹ qui affichent des "*Patates frites*", des *brevages* et des *liqueurs douces*, d'une boulangerie qui promet dans les autobus des *cartons-bonbons*, et même celle d'une maison qui, pour mieux signaler les avantages éducatifs des encyclopédies qu'elle veut vendre, offre un tirage *gratis*. Jusqu'au plus grand fabricant du monde qui se rengorge de la confiance de tous les pays en ses appareils de climatisation *de l'air*.

Et puis, nous avons toujours notre signalisation routière, toute impudique dans sa grossièreté comme si nos habits du dimanche pouvaient souffrir des taches de graisse sans que personne ne s'en étonne : "*Traverse de chemin de fer*", — droits d'auteur : Ottawa, en dépit de l'usage général de passage à niveau par nos journaux qui se font pourtant comprendre² — "*Gardez (pour serrez) la droite*" — a-t-on peur qu'elle s'évade ? — "*Patrouilles anonymes*" (pour *voitures-pièges* avancé par M. Victor Barbeau) — si elles sont anonymes, comment expliquer qu'elles aient même le nom de patrouille ? — "*Priorité sur feu vert clignotant*" — pourquoi pas "*clignotant vert = virage prioritaire*" ? — Défense de stationner *en tout temps* — qui, en fait, ne peut rendre passible d'amende que celui qui y resterait tout le temps — "*Pas d'arrêt, zone de touage*" — pourquoi pas "*Arrêts interdits sous peine de saisie*" ? — *Remorques non-autorisées* (à l'auto-parc Victoria et avec un ineffable trait d'union s'il vous plaît) — comme si "*Interdit aux remorques*" n'était pas compréhensible — *Impasse* — pour le scandaleux mais français *cul-de-sac*, — "*Rue fermée* — pour *barrée* —, "*Ligne d'arrêt des feux*" — comme si c'était à ces derniers de s'arrêter —. Pourquoi, par contre, cet insolite "*Arrêt*" ?³ quand tout le monde

¹ Assez curieusement, l'on préfère, au Québec, "casse-croûte" à cet emprunt que les Français ont trouvé nécessaire. Sans m'emballer de leur choix, je ne crois pas que le nôtre soit meilleur : le casse-croûte est un repas léger, une collation; appellerait-on déjeuner, dîner ou souper un endroit où l'on sert un de ces repas ? Si nous voulons contrecarrer l'engouement de nos cousins de France pour l'anglais, tâchons au moins d'utiliser à cette noble fin des moyens plus efficaces que l'irréflexion.

² "Traverse" signifie : "Chemin raccourci entre deux points" qui n'est certes pas le cas ici. Ce mot désigne aussi la pièce de bois soutenant les rails (railroad tie). *Passage à niveau* existe en France depuis 1825.

³ Qui est sans doute le digne ancêtre de *chien chaud* (qui en français ne peut désigner qu'un chien qui a — ou qui est — chaud). Les Anglais ont-ils jamais songé à traduire "bouillabaisse" ou "champagne" ? Traduirions-nous "spaghetti" ?

A S S U R A N C E S

francophone se contente de **STOP**. — Mais je m'interromps faute d'espace. Toutes ces verrues seront dorénavant visibles à l'univers entier, comme d'ailleurs, je le répète, nos énormes *places*. M'en voudra-t-on d'avoir publié ce que d'aucuns défendent contre toutes les protestations ? Après tout, j'ai bien le droit d'expliquer aux étrangers que nous ne sommes pas tous ignorants.

Sigles et autres grimoires de la réassurance

50 *Sous l'influence du vocabulaire de l'armée, on en est venu à employer le plus hermétique des jargons. Dans le texte que nous reproduisons ici, on s'en moque avec esprit . . . et quelque vérité. Qu'on en juge. C'est en résumé un peu la querelle du pifomètre et de la règle à calcul: deux méthodes qui ont leurs partisans et leurs avantages. A*



Certains spécialistes viennent de découvrir une arme secrète sensationnelle. Les services A.C.Q.Q. ont immédiatement décidé de l'utiliser pour la détection des taux de primes XL: il s'agit d'un appareil dans lequel un air plus ou moins vicié (celui d'un bureau d'études de préférence) joue un rôle primordial. Extraordinaire de simplicité, il fonctionne par simple glissement du pouce contre le majeur de la main gauche. Comme il est fort sensible au vent, on recommande, lors de son utilisation, d'avoir la précaution de tenir l'index de la main droite au-dessus de la tête, bien à la verticale, vers le plafond, après avoir eu soin de l'humecter (le doigt bien entendu et pas le plafond) de salive, renforcée d'un adjuvant au tabac (cigare, cigarette ou bout tourné, au choix).

Ce merveilleux instrument, grâce auquel on obtient fort aisément la panacée pour dissoudre les problèmes XL, est connu dans les milieux initiés sous le nom de pifomètre. C'est un outil précieux, car il permet de déterminer, avec une précision de 37 à 43 décimales, la différence entre l'illimitée et la prime commerciale, compte tenu de l'indexation pendant

63 ans, de l'I.B.N.R., du C.Q.F.D. et du P.D.G. Le B.C. devenant dans ces conditions un élément très secondaire, il n'est plus nécessaire d'ennuyer les cédantes avec des clauses archaïques concernant les intérêts, la stabilité, la statistique, etc., etc.

Cette découverte présente toutefois un léger inconvénient: n'importe qui désormais peut s'adonner aux joies de la réassurance XL.



Voici, à l'intention de nos lecteurs de langue française, un petit glossaire destiné à faciliter la compréhension des termes techniques contenus dans cet article:

- A.C.Q.Q. Association centrale des quinze-vingts qualifiés.
- XL Résultat de la manie déplorable d'exprimer sous forme de sigle un terme anglais déjà peu clair en soi: *Excess of Loss*, soit en français excédent de sinistre ou réassurance en second risque.
- I.B.N.R. "Incurred but not reported", soit en français "Survenu mais non déclaré". On ignore ce qui est survenu sans être avisé, mais ce sigle énigmatique signifie tout simplement "sinistres annoncés tardivement".
- C.Q.F.D. Coefficient quelconque faisant doubler.
- P.D.G. Petit décupleur grec.
- B.C. "Burning Cost"; traduction littérale: "coût brûlant", expression dépourvue de sens employée on ne sait trop pour quoi au lieu de "prime pure", dénomination qui fait apparemment trop simple.

Faits d'actualité

par

J. H.

52 I — De la difficulté de la preuve dans les incendies criminels.

On a annoncé récemment que le gouvernement du Québec fera enquête sur les procédés employés par la police pour obtenir des criminels la preuve nécessaire à leur arrestation.¹ Il semble que, dans certains cas, la police a été d'une grande brutalité. L'enquête révélera les faits et surtout, croit-on, ceux qui ont accompagné certaines poursuites intentées dans des cas d'incendie criminel. Ce domaine est un de ceux qui présentent les plus grandes difficultés. La preuve du crime est presque impossible à faire. Pour se procurer les éléments voulus d'une poursuite, il semble que, dans certains cas, on soit allé un peu loin. Il est inadmissible que la justice ait recours à une très grande brutalité dans ses interrogatoires. Il faut aussi que le prévenu ait les moyens de se défendre et qu'on les lui donne même pendant qu'on procède à l'enquête préliminaire. Autrement on risque d'ériger un système de violence qu'on a reproché avec raison à l'odieux régime nazi. D'un autre côté, il faudrait bien qu'on veille à ne pas enlever

¹ Depuis, une commission d'enquête a été instituée sous la présidence d'un ancien bâtonnier du Barreau provincial, Me Yves Prévost. Elle siège depuis quelque temps déjà.

Voici en résumé ce sur quoi porte l'enquête:

- a) les moyens à la disposition des corps policiers dans la lutte contre le crime et les méthodes d'enquêtes policières;
- b) l'efficacité des lois en matière criminelle et pénale;
- c) le traitement fait aux prévenus en détention;
- d) le respect du droit des prévenus à obtenir les services d'un procureur et les relations entre prévenus et avocats;
- e) l'expédition et la conduite des affaires devant les tribunaux de juridiction criminelle et pénale.

à la police certains moyens licites d'interrogation, sans lesquels elle peut difficilement faire une partie importante de son métier. Qu'on ne lui permette pas les procédés chers à James Bond, très bien ! Mais qu'on n'empêche pas Maigret d'employer toute la force de sa dialectique pour sortir la vérité du puits où elle se terre. Sinon, encore une fois, on risque d'enlever à la justice une part de ses moyens. Et surtout, au cours d'une enquête publique, qu'on fasse bien attention de ne pas discréditer ses agents complètement, même pour un temps. Dans la "Tête des autres" et dans d'autres pièces bien ou mal bâties, on est très sévère pour la justice. Ailleurs, on accuse souvent la police d'être rude, dure. Chez Guignol, tout le monde rit de la voir ridiculisée. Il est vrai qu'elle est parfois implacable, même avec les honnêtes gens; mais en la jugeant, il ne faudrait pas lui enlever ses moyens d'actions. Or, dans le cas des incendies volontaires, la preuve n'est pas toujours possible sans quelques "torsions de bras".¹ Ce ne doit pas être un programme, mais il ne faudrait pas non plus rendre le travail des policiers ou des enquêteurs presque impossible. Comment veut-on faire avouer sa culpabilité au criminel qui a mis le feu ou l'a fait mettre, à moins d'avoir affaire à un sous-ordre, à un faible de caractère ou à moins que les faits soient tellement évidents qu'ils confondent facilement le coupable ? Il semble qu'à cause d'une quasi impunité, dans ce domaine, on se heurte à des bandes bien organisées qui n'ont pas hésité devant les incendies, les disparitions de témoins, les assassinats: toutes choses qui ne sont pas du travail d'amateur.

53

Quand l'incendie volontaire se répand, le public est exposé non seulement à perdre ses biens, mais à perdre la vie, comme des exemples récents l'ont démontré.

¹ Au sens que donnait M. René Lévesque à ces mots quand il prenait part à un débat avec les étudiants de l'Université de Montréal sur la formule Fulton-Favreau.

54 C'est un dilemne bien difficile à trancher. Mais il est un fait que l'on ne peut tolérer, et c'est la grande brutalité de la police. Si elle peut donner quelques résultats immédiats, elle est à craindre à long ou à court terme. C'est sans doute ce sentiment qui a fait que le Barreau se soit entremis auprès du gouvernement pour demander qu'il fasse enquête. De leur côté, les associations de pompiers et de policiers ont demandé qu'on englobe dans l'enquête tous les aspects de la justice dans la province, enfin de faire disparaître certaines anomalies bien inexplicables, ce qui ne manque pas d'intérêt non plus.

II — La tarification automobile est-elle équitable ?

La méthode actuelle de tarification en assurance-automobile est-elle satisfaisante se demande M. J. P. Corr dans un article paru dans un des derniers numéros de *Canadian Underwriter*.¹ Il émet un doute et, de cela, on doit lui savoir gré, car jusqu'ici, à quelques exceptions près, les assureurs ont été convaincus qu'ils étaient dans la vraie voie, la seule possible. M. Corr se demande, par exemple, s'il est équitable de traiter de la même manière:

a) celui qui a eu un accident qui a coûté \$45.00 et celui dont le sinistre implique une responsabilité grave parce qu'il a tous les torts. Charger le dossier de la même manière parce que l'assureur a remplacé un pare-chocs et parce qu'il a réglé des dommages très sérieux par suite de l'imprudence, de l'irréflexion ou de la maladresse de l'assuré, n'est-ce pas traiter l'assuré d'une manière injuste dans le premier cas par rapport au second ? À toute fin utile, les deux entraînent une même différence de prime au renouvellement. Or, l'un a eu un accident bénin et l'autre représente un cas grave parce que l'assuré est à blâmer.

¹ Is Auto Rating Equitable ? par J. P. Corr, F.I.I.C., dans "Canadian Underwriter" du 1er octobre 1966.

b) celui qui a eu un accident et n'a pas de dossier de police et celui dont le dossier des condamnations est lourd. *"Conviction frequency is a reliable and stable measure predictive of future accident involvement". "Violation of traffic laws (reckless driving, speeding, failing to stop at stop signs, etc.) is often cited as being a precipating factor in accident involvement"*. La fréquence des sinistres et des condamnations est surtout un élément de sélection, mais il pourrait aussi être un facteur de tarification qu'il faudrait sans doute étudier davantage.

55

En s'exprimant ainsi, M. Corr rejoint la préoccupation de plusieurs de nos collaborateurs. Pourquoi faut-il que, dans un commerce comme l'assurance, on n'ait pas des équipes de chercheurs — statisticiens, psychologues, actuaires, etc. — pour étudier les méthodes actuelles de sélection et de tarification, le comportement des conducteurs, leurs faiblesses, les causes de sinistres, les solutions possibles? Tout cela se fait dans d'autres domaines et à grands frais. Pourquoi ne le ferait-on pas dans l'assurance-automobile où une certaine logique s'établit simplement quand on a perdu beaucoup d'argent? C'est un besoin de logique que veut noter M. Corr, croyons-nous. C'est cela que nous espérons nous-mêmes, sans trop croire à une réalisation immédiate, cependant. Mais la grâce n'a-t-elle pas atteint d'autres gens sur ce qu'on a appelé leur chemin de Damas? Sans souhaiter que nos tarificateurs soient frappés aussi brutalement par l'Idée, que Saint-Paul le fut quand il fut précipité de son cheval, ne peut-on émettre le vœu qu'ils se laissent gagner petit à petit par une idée qui ressort de la logique des faits?

III — Arda

En 1961, le gouverneur fédéral et certains gouvernements provinciaux ont fait une entente sous le nom de

Arda. L'intention, c'est de venir en aide aux milieux agricoles désavantagés, en exécutant certains aménagements aux frais des gouvernements intéressés. L'entente prévoit aussi des travaux de recherches destinés à les dépanner ou à mettre à la disposition des services privés et officiels des données utiles pour orienter la production différemment ou pour la faciliter.

56 Voici en quelques mots plus précis l'objet de la convention:

"La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, proclamée le 22 juin 1961, vise à aider les ruraux à s'adapter aux transformations d'ordre social, économique et technologique qui influent sur leurs moyens d'existence. A cette fin, la loi assure la réalisation de programmes qui permettent de mieux utiliser les terres, surtout les terres agricoles marginales et sous-marginales, de conserver et d'améliorer la productivité des terres propres à l'agriculture, de mettre en valeur et de conserver les approvisionnements d'eau en milieu rural, de créer de meilleures possibilités de revenu et d'emploi dans les centres ruraux et d'effectuer les recherches nécessaires à la mise en œuvre de ces programmes." ¹

Les programmes sont importants. Ainsi, pour la période allant de 1962 à 1965, ils ont atteint \$60 millions répartis entre 729 projets différents, dont le rapport donne l'énumération et le détail. L'exécution relève de la province intéressée. Les gouvernements se divisent le coût, l'État central payant, toutefois, en totalité les travaux de recherche qui se rapportent à l'ensemble du pays.

Les réalisations vont de l'assainissement des terres à la culture des bleuets, à l'aménagement des boisés de ferme, à

¹Répertoire des travaux, 1962-1965. Imprimeur de la Reine à Ottawa ou à Québec.

la construction d'outillages collectifs destinés à aider une région, comme la magnifique installation de ski du Mont Saint-Anne, près de Québec, et à l'étude de la situation économique des familles en milieu rural. Tout cela est intéressant, même si on se préoccupe surtout de cas particuliers ou régionaux. On y trouve une indication des collaborations possibles entre les gouvernements du Canada au niveau des régions et des individus. Là où des projets ont été étudiés, il y a des terres pauvres, des populations qui peinent dans des conditions pénibles pour tirer de la terre ou du milieu un minimum de rendement. L'accord tente d'améliorer leur sort, comme on l'a fait en France pour des régions entières, dans le midi, en particulier.

57

On doit se réjouir de l'effort qui est fait pour venir en aide aux milieux ruraux sous-développés. Peut-être, ainsi, parviendra-t-on à trouver des solutions valables à des programmes individuels ou collectifs d'envergure. A cela s'ajoutent des études régionales, comme celles que le gouvernement provincial a consacrées à la Gaspésie. De tout temps, on s'est préoccupé de sa pénible situation mais jusqu'ici, on a relativement peu fait pour régler ses problèmes dont la nature du sol, l'éloignement, l'inefficacité du matériel de pêche, l'émigration de la jeunesse vers les villes ne sont pas les moindres.



Arda, ne pourrait-elle également s'intéresser, par exemple, à l'entreposage des légumes et des fruits pour que les fraises, les framboises, les bleuets, les pommes, les tomates et certains légumes puissent être mis de côté après la récolte jusqu'à l'hiver. Ainsi, le producteur bénéficierait du prix des primeurs dont tirent avantage les régions avantagées par le climat comme la Californie, la Floride et la péninsule ontarienne suivant les saisons. Quand nos gens apportent leurs

produits au marché, les prix sont au plus bas. Le même effort donne à ce moment-là la moitié du rendement.

58 C'est par des travaux de recherche et par l'exécution de projets de ce genre, qu'ils soient d'Arda ou d'autres sources, qu'on trouvera des solutions à nos très graves problèmes agricoles. Trois sont essentiels: le choix, la qualité et la quantité de la production. Deux autres sont très importants: le moment de la vente et le prix, dans une économie où on doit faire face à de plus avantagés par la nature du sol, le climat, l'éloignement ou l'initiative individuelle ou collective des intéressés. Si on ne peut rien contre le climat, on peut améliorer le sol, faciliter et améliorer la qualité du produit et choisir l'époque de la vente. C'est l'homme qui intervient alors avec son imagination et ses moyens d'exécution. Ailleurs, on a eu d'étonnantes réalisations. Il nous appartient d'en rechercher davantage au Canada. Arda est un exemple de ce qui peut être fait.

De deux anomalies propres à l'assurance: la valeur des titres et l'impôt sur les bénéfiques

par

J. H.

59

Comme dans tout autre domaine, il y a dans la pratique des assurances certaines anomalies qui méritent d'être signalées. Elles se sont installées bien solidement et elles ont la vie assez dure. Nous pensons d'abord à la déclaration de la valeur des placements en fin d'exercice, puis aux profits réalisés par l'entreprise et à l'impôt sur le revenu. Voyons chacune d'elles dans l'ordre indiqué. Et d'abord la base de la valeur utilisée pour les fins du rapport financier.

D'après la loi des assurances, les assureurs doivent communiquer la valeur de leurs placements au 31 décembre de chaque année.¹ À moins que le ministre des finances ne juge les cours indûment dépréciés,² la base de calcul c'est théoriquement la valeur du marché le dernier jour de l'année et, en fait, la valeur aux environs du 30 novembre, tant pour les obligations que pour les actions. C'est ainsi que pour une obligation du gouvernement fédéral 1984, 5¼ pour cent, achetée au prix de mille dollars en 1964, le prix du marché était de \$900 le 31 décembre 1966. La valeur sera comptée à cette somme, même si le remboursement doit avoir lieu à \$1,000 en 1984. Dans l'intervalle, ce sera le prix du marché

¹ (3) et (6) Art. 71 de la loi des Compagnies Canadiennes et Britanniques.

² L'Article 71 (5) se lit ainsi: Lorsque, de l'avis du Ministre, les valeurs marchandes subissent un fléchissement anormal, le Ministre peut, sur rapport du surintendant, pour les fins du paragraphe (3) et de l'alinéa b) du paragraphe 4, autoriser une évaluation dépassant la valeur marchande mais ne dépassant pas la valeur utilisée à ces fins dans l'état annuel précédent de la compagnie ou, dans le cas de titres acquis par la compagnie depuis la date de cet état, ne dépassant pas la valeur comptable à la date de l'état annuel à déposer.

qui prévaudra chaque année.¹ Ainsi, la date d'échéance, le coupon d'intérêt et la réputation de l'emprunteur deviennent les trois éléments essentiels de la cote. Certains gouvernements provinciaux acceptent que la base de déclaration soit le prix amorti,² cependant.

60 Le gouvernement fédéral demande que ce soit le prix du marché, sauf dans le cas d'une compagnie canadienne d'assurance sur la vie, où l'on permet le prix coûtant pour les titres des gouvernements fédéral, provinciaux, municipaux ou garantis par eux, achetés postérieurement à une date prévue dans la loi.

Dans ce cas, on accepte de tenir compte

a) que le titre sera remboursé à une date fixe et que la mesure de la valeur doit être non pas le chiffre établi par les fluctuations de rendement imposées par le marché, autant que ce que le titre a coûté — la différence étant temporaire et ne se justifiant que par des exigences momentanées de rendement ou par la qualité de l'emprunteur.

b) que les opérations d'assurance sur la vie sont réparties sur un nombre d'années assez grand pour permettre au marché de se rétablir et, dans l'intervalle, pour conserver aux affaires une stabilité financière suffisante. Ce qui n'est plus aussi vrai que dans le passé, l'assurance temporaire ayant pris une importance considérable depuis quelques années.

Le raisonnement est partiellement justifiable. Il a pour objet de mettre les sociétés canadiennes d'assurance-vie dans une situation privilégiée, à un moment où le coût des obligations est momentanément perturbé dans un marché monétaire tendu ou par une situation de crédit difficile. Ce qui est le

¹ Dans le cas du gouvernement fédéral tout au moins.

² C'est-à-dire le prix escompté d'ici la date de remboursement, soit le prix augmenté de la différence entre celui-ci et le prix de remboursement, divisé par le nombre d'années à courir. Comme on le voit, la différence de politique est importante.

cas en ce moment, puisque les obligations à court et à long terme ont perdu une partie de leur valeur au niveau du rendement courant.

Les sociétés étrangères peuvent s'opposer à cette manière de procéder, mais elle correspond, croyons-nous, à des attitudes prises ailleurs par le contrôle des assurances.

Les sociétés canadiennes d'assurances autres que vie sont traitées différemment. En effet, à cause de leurs affaires qui s'étendent sur des périodes beaucoup plus courtes — un à trois ans par exemple — on insiste pour que la valeur de leurs placements en obligations soit basée non pas sur le prix courant ou la valeur amortie, mais sur la valeur du marché. Comme il porte sur des actifs de plusieurs millions, le mode de calcul a une importance assez grande en période de très hauts rendements, comme celle que nous traversons. Même si la règle paraît avoir un certain sens au premier abord, elle donne lieu à des anomalies. Ainsi un même titre de \$1,000,000, a deux valeurs auprès de deux assureurs différents ou auprès d'une même compagnie canadienne faisant à la fois des opérations d'assurance vie et d'assurances autres que vie. En somme, à peu près seule la durée théorique des opérations justifie l'une ou l'autre base de calcul. Or, de plus en plus, l'opération d'assurance-vie prend un aspect temporaire qui la rapproche des contrats d'assurance autres que vie. Il y aurait lieu, croyons-nous, de repenser cette notion de valeur qui, étendue, permettrait aux sociétés canadiennes d'assurances autres que vie de se défendre mieux contre les mastodontes étrangers. 61



La question de l'impôt sur le revenu présente un intérêt identique pour les sociétés canadiennes d'assurances autres que vie. Actuellement, les gouvernements fédéral et provinciaux prennent l'attitude que les bénéfices réalisés par les

sociétés-vie ne sont taxables que s'ils sont versés au compte des actionnaires.¹ Il est possible de constituer ainsi des réserves importantes momentanément libres d'impôt. L'État fournit à l'entreprise canadienne le moyen d'améliorer sa situation financière tant, encore une fois, que la position immédiate de l'actionnaire n'en est pas favorisée. La mesure est sage puisqu'elle pousse les entreprises canadiennes à augmenter leur liquidité, tout en prévoyant que la taxe s'appliquera éventuellement quand la société fera passer la réserve spéciale au surplus. C'est reculer pour mieux sauter, dira-t-on. Pas du tout, c'est mettre une société en posture d'améliorer sa situation financière au seul bénéfice de ses assurés, face à de très grandes entreprises étrangères qui, elles, ont d'énormes ressources. Et, si plus tard, la société fait passer le bénéfice au surplus — donc au compte des actionnaires — elle y transporte une somme réduite de plus de la moitié.

Les sociétés canadiennes d'assurance autre que vie n'ont pas le même privilège. Or, ce sont elles qui en auraient le plus grand besoin à un moment :

a) où elles doivent évaluer leurs titres au niveau du marché; situation désavantageuse à une époque de hauts rendements et de dépréciation des placements faits dans des conditions bien différentes; à une époque également où le service de l'impôt les chicane sur le bien-fondé de leurs réserves pour les sinistres en cours;

b) où dans un marché technique déficitaire ou très serré, elles doivent faire face à des entreprises étrangères vieilles, solides, qui parviennent à faire face aux déficits d'opérations par des revenus de placement très considérables.

Pour permettre aux sociétés canadiennes d'améliorer leur situation financière un peu substantiellement, il faut attendre

¹ Cette conception disparaîtra si les dispositions du rapport Carter sont appliquées.

que par le jeu des déficits accumulés, elles puissent après un, deux ou trois ans, éviter de payer l'impôt licitement quand leurs affaires s'améliorent techniquement. Il y a là une situation paradoxale. Pour la corriger partiellement, il suffirait que l'État accepte de traiter les sociétés canadiennes d'assurance autre que vie de la même manière que les sociétés-vie, c'est-à-dire, encore une fois, de ne taxer leurs bénéfices que s'ils sont passés au compte des actionnaires. Il nous paraît y avoir là une solution logique que demandent les intéressés depuis longtemps déjà et qui ne coûterait à l'État que l'intérêt sur la partie des réserves accumulées, qui lui reviendrait ultérieurement. 63

Chronique de documentation

par

G. P.

64 **Essays in Insurance Regulations**, par Spencer L. Kimball.
Ann Harbor, Michigan, June 1966.

Dans cette brochure de 149 pages, l'auteur a réuni un certain nombre de conférences qu'il a faites, à la demande de l'American Institute for Property and Liability Underwriters. Il y étudie certaines questions relatives aux opérations d'assurance et à leur contrôle par l'État. Signalons, en particulier, trois chapitres: "Testimony on Surplus Lines", "Administrative Control of the Terms of Insurance Contracts" et "Sketches from a comparative Study of American and European Insurance Practise". Ce dernier chapitre est une étude empruntée au "Journal of Insurance"¹. L'auteur y compare, entre autres choses, la conception du contrôle fédéral en Suisse et en Allemagne, opposée à la notion nord-américaine, qui s'exerce principalement au niveau fédéral au Canada et au niveau des états aux États-Unis.

Le contrôle français des assurances, par Claude Blondel. A la Société d'édition et publication L'assurance française. 13, rue de Londres, Paris 9^e.

Nous signalons à nouveau au lecteur cette brochure de 350 pages, dans laquelle l'auteur présente la question du contrôle des assurances en France. Après avoir consacré un chapitre à l'histoire, il étudie l'étendue et les moyens d'action, la structure et la réglementation des sociétés, l'organisation professionnelle du marché français, les conditions de moralité

¹ Pages 195-210, 1965.

exigées des professionnels de l'assurance (assureurs, agents et courtiers). Puis, il aborde le contrôle lui-même, l'agrément, les conditions d'assurance (documents), les tarifs et leur communication, les réserves techniques, les placements et leur évaluation. Et, enfin, le contrôle pratique de la solvabilité des entreprises.

Nous nous permettons de signaler ce livre à ceux qui s'intéressent à la réglementation des sociétés d'assurance, à ceux qui recherchent l'exactitude du vocabulaire technique et, enfin, à ceux qui aiment les études pratiques comparées. Ils trouveront dans le livre de M. Blondel les précisions qu'ils désirent et une bien intéressante clarté d'exposition.

65

Les Assurances dans le Marché commun, par le professeur Piero Sacerdoti, Milan.

L'Assurance dans le Marché Commun, par le professeur Basyn. Rendez-vous de septembre, Monte Carlo.

L'assurance dans le Marché Commun intéresse au plus haut point les pays qui en font partie. Comment procédera-t-on pour ouvrir à tous venants les marchés existants, quelles équivalences de garantie exigera-t-on, quelles normes fixera-t-on à des assureurs qui ont déjà leurs manières de procéder, leurs standards? Comment unifiera-t-on les méthodes de contrôle? Voilà autant de problèmes qui préoccupent ceux qui seront les premiers à utiliser à fond l'immense marché qui s'ouvre devant eux. Ce sont ces problèmes que le professeur Sacerdoti a étudiés au Centre International d'Études et de Documentation sur les Communautés européennes, en une plaquette d'une vingtaine de pages. Il est d'autant plus près du sujet qu'il dirige un groupe d'assureurs importants de Milan.

Nous recommandons la lecture du travail de M. Sacerdoti, comme aussi de la conférence présentée par M. Basyn

au "Rendez-vous de septembre", l'automne dernier à Monte Carlo. En voici la conclusion. L'auteur résume en quelques mots la question qu'il vient d'exposer:

66

"De l'exposé qui précède, il faut retenir que les directives communautaires en voie d'élaboration en matière d'assurance directe sont susceptibles d'entraîner de profonds bouleversements dans l'organisation des marchés d'assurance en Europe. Elles nécessiteront, à n'en pas douter, de sérieux efforts d'adaptation aux situations nouvelles résultant de la mise en œuvre progressive du Traité de Rome. Ce n'est pas le lieu, semble-t-il, d'envisager ici dans les détails les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs, mais on peut penser que certains problèmes ne seront résolus que si les assureurs s'engagent hardiment dans des voies nouvelles, telles que fusions, accords entre entreprises, création de filiales communes, cette dernière solution valant tant pour les entreprises des pays tiers que pour les sociétés communautaires.

"Si les efforts nécessaires sont consentis — et il n'y a pas de raison de croire qu'ils ne le soient pas — l'aiguillon de la concurrence et l'expansion économique qu'on peut escompter dans le cadre de la Communauté exerceront, en fin de compte, une influence bénéfique sur le développement du secteur de l'assurance privée. Celui-ci, à condition de faire preuve d'initiative et de dynamisme doit pouvoir attendre avec confiance la grande confrontation du Marché Commun."

La Revue de Géographie de Montréal. 1964, Vol. XVIII, numéro 2. Université de Montréal.

Nous sommes en retard pour signaler ce numéro de la "Revue de Géographie de Montréal". Nous tenons à le faire,

cependant, parce qu'il contient un article consacré à la géomorphologie des Laurentides, cette région qui, après avoir été un obstacle grave à l'expansion vers le Nord, est devenue une étonnante source de bénéfices pour la population, grâce au tourisme. Tourisme d'hiver et d'été, qui apporte à la région un étonnant afflux de gens et de revenus divers, au point que tout le pays en vit. Ce n'est pas à ce point de vue que le professeur Ritchot étudie le milieu. Il le présente sous l'aspect de la géomorphologie structurale, sujet austère mais intéressant pour ceux qui, parcourant souvent la région, aiment à en connaître la texture, les bouleversements et l'aspect morphologique actuel.

67

La revue contient également un hommage à la mémoire de Raoul Blanchard, écrit par le doyen de la faculté des lettres de l'Université de Montréal. M. Pierre Dagenais est très bien placé pour parler de son vieux maître, avec lequel il a étudié en France, à Grenoble, et avec qui il a travaillé plus tard au Canada quand M. Blanchard a parcouru toute la province avec M. Fortunat Fortier, avant de préparer ses livres si intéressants sur la géographie du Québec. M. Blanchard complétait ainsi son œuvre de géographe, consacrée jusque-là aux Alpes en particulier. Nous devons beaucoup à M. Blanchard. Pendant plusieurs années, il a enseigné à l'Université Laval, à l'Université de Montréal et à l'École des Hautes Études Commerciales. Il y a formé des géographes et il a contribué à créer des instituts de géographie dans notre milieu. Ainsi, il nous aurait rendu un très grand service si, en outre, il n'y avait eu son œuvre des derniers dix ans, orientée principalement vers la géographie de notre province. C'est ainsi que M. Dagenais a pu écrire en hommage à l'œuvre de M. Raoul Blanchard: "Au Canada français, la géographie, comme discipline universitaire, porte encore profondément la marque du maître qui lui a en quelque sorte donné naissance: Raoul Blanchard."

Les Églises nouvelles à travers le monde, par Joseph Pichard.
Aux Éditions des Deux-Mondes, Paris.

68

Veut-on savoir les tendances actuelles de l'architecture religieuse dans le monde ? M. Joseph Pichard s'applique à nous les montrer dans ce livre, abondamment illustré, où il a réuni de très belles photographies des églises les plus caractéristiques que l'on a construites dans le monde entier, depuis quelques années. La guerre en avait détruit un certain nombre. Il a fallu les reconstruire. Ailleurs, on a dû mettre d'autres temples à la disposition des fidèles. Et c'est ainsi que le besoin a créé une architecture nouvelle, d'où a disparu tout ce qui n'était pas essentiel et où l'idée de fonctionnalité prédomine. On a élevé des églises d'inspiration bien différente de celle qui a guidé les constructeurs ou les architectes d'autrefois. Certaines sont à la fois utiles et plaisantes. D'autres choquent des conceptions, des habitudes ou des goûts. Quelle que soit la notion que l'on ait du temple de Dieu, on ne peut pas ne pas prendre connaissance du dossier dressé par M. Pichard si l'on veut être au courant de ce qui se passe dans l'architecture religieuse de la seconde moitié du XXe siècle. On y retrouve la délicieuse chapelle des Bénédictines à Vence, œuvre de Matisse: vieux mécréant et grand artiste. On y voit aussi cette église d'Assy, à la décoration de laquelle contribuèrent, sous l'inspiration du père Couturier, Lurçat, Léger, Matisse et, pour les vitraux, Rouault, Bazaine, Berçot et Brianchot. Et Ronchamp, cette bien étonnante église due à Le Corbusier, dont on a constaté l'influence dans certains intérieurs à Jonquières. Ronchamp, dont M. Pichard dit qu'elle est dans un certain sens "romantique et baroque". Il y a aussi de bien curieuses églises d'Allemagne, à Cologne et à Munich, vastes chantiers qu'il a fallu monter après la guerre en apportant des données nouvelles à un problème ancien. À certains endroits, on a utilisé les ruines en gardant

la grandeur de leurs lignes, mais en négligeant la décoration. Ailleurs, on a innové, comme en Suisse, aux États-Unis, en Italie et en Espagne dont on nous montre la très belle façade latérale du Colegio Apostolico de Valadolid. C'est tout cela que nous apporte M. Pichard en un livre fort bien présenté et illustré.

Le Droit des Assurances et la Comptabilité en Fidéicommiss.

Cours de perfectionnement, tenus à l'Université de Montréal en avril 1966, sous les auspices de la Chambre des Notaires de la Province de Québec. 69

Dans un cartable de 215 pages, on a réuni les travaux présentés à un colloque qui a eu lieu à l'Université de Montréal du 1er au 3 avril 1966. La pièce principale du recueil est consacrée à une étude très élaborée de la comptabilité en fidéicommiss par Me Jean-Guy Cardinal, doyen de la faculté de droit. Ce travail est fait en fonction de la comptabilité même — ce qui est d'un intérêt immédiat — mais il comporte également un appareil jurisprudentiel qui rend l'étude extrêmement intéressante.

Tout en traitant de questions connexes au droit des assurances, les autres travaux ont pour nous un intérêt particulier. Ainsi, Me Roger Comtois présente une "introduction au droit des assurances", Michel Parizeau, "Certaines difficultés en assurance de dommages", Gill Fortier, "L'assurance et ses incidences fiscales", Luc Plamondon, "la convention en assurance-vie commerciale" et Paul Yvan Marquis, "une étude sur la responsabilité notariale et l'assurance de responsabilité".

Nous pensons que l'orientation et la qualité de ces travaux est un indice excellent de l'esprit qui règne dans les milieux juridiques actuellement. Tous ces collaborateurs du doyen Cardinal sont de la génération des 30 à 40 ans. Ils

montrent un état d'esprit extrêmement intéressant, qu'il faut noter comme une étape dans l'évolution du milieu. Celui-ci non seulement veut se préoccuper des aspects théoriques du droit, comme l'a fait la génération précédente, mais il désire se rapprocher des problèmes immédiats que la pratique pose. Ce colloque et les travaux qu'on y a présentés sont l'indice de la nouvelle orientation des esprits.

- 70 **E. D. P. and The Auditor.** American Management Association. Finance Division, New York.

Les machines calculatrices et classificatrices présentent des problèmes d'utilisation, mais elles peuvent rendre les plus grands services. C'est ce que démontre cette plaquette de 47 pages, consacrée à des problèmes d'analyse comptable ou mathématique. On y étudie le vocabulaire des opérations, l'importance comptable des calculatrices et ordinatrices et trois cas d'inventaire, de paye et d'analyse des dépenses. Quand on sait la taille des grandes entreprises américaines et l'énormité de leurs affaires, on peut imaginer ce que peuvent représenter pour elles les ordinatrices et calculatrices, quand elles sont bien dirigées et utilisées au maximum.

- Guidelines for the Corporate Risk Manager.** A. M. A. New York.

Les grandes entreprises ont des problèmes à la taille de leurs affaires. Les collaborateurs de l'American Management Association étudient dans ce "*Management Bulletin, no 26*" quelques-uns d'entre eux: contrôle des accidents, de l'assurance de responsabilité civile, des dossiers d'accidents et de maladie, des assurances à l'étranger, du programme d'assurances en Amérique latine. Et aussi un projet d'assurance pour retenir les employés dans l'entreprise. Il y a de tout là-dedans. Mais peut-être est-il nécessaire qu'il en soit ainsi:

la variété des problèmes comme des solutions, étant à la taille des entreprises.

Les Lettres Nouvelles : Écrivains du Canada. Numéro spécial : décembre 1966 et janvier 1967. Paris.

Les Lettres Nouvelles consacrent à la littérature canadienne un numéro spécial, celui de décembre-janvier. On y trouve réunis en 250 pages des contes, des poèmes, des extraits de roman, des essais, qui sont l'œuvre d'une trentaine d'écrivains ayant de trente à quarante ans. Cette jeune génération qui cherche à percer dans un pays où à peu près seuls le journalisme et la radio-télévision permettent aux auteurs de vivre convenablement, la littérature n'ayant pas encore fourni à l'écrivain le moyen de se tirer d'affaires sans avoir une autre corde à son arc. 71

Dans ce numéro spécial, il y a des noms discutés, mais très en vue, comme ceux d'Hubert Aquin, de Réjean Ducharme, de Jacques Brault, de Roland Giguère, de Marie-Claire Blais et de Jacques Godbout, dont les livres parus à Paris — suprême consécration — ont fait quelque bruit. On y lit également des textes de Bowering, Nowlan, Richler, Schendel et Woodcock que Naïm Kattan a réunis. Pour la première fois, je crois, paraissent côte à côte les œuvres d'écrivains anglophones et francophones, malgré les objections de Chamberland et de Miron. Pour s'opposer, ceux-ci se sont placés, semble-t-il, à un point de vue strictement politique; ce qui est une bien étonnante réaction puisque les anglophones ont au départ l'inconvénient de la traduction.

Dans ce numéro, il n'y a pas que du bon. On y retrouve des influences diverses, celle de Péguy chez Réjean Ducharme non par la qualité du style, mais par la répétition d'une même idée qui devient comme un martellement. L'en-

semble est intéressant. En l'analysant Naïm Kattan a dit qu'il avait tenu à réunir les auteurs les plus caractéristiques d'une époque et d'une littérature en voie d'évolution. Il y a réussi avec assez de bonheur.

72 A la lecture de certains des textes, on est frappé par la recherche du paradoxe et de l'effet à créer; chez d'autres, c'est le goût du détail, choquant ou crapuleux, qui domine. Chez presque tous, on constate un désir d'originalité soit dans la pensée, soit dans la forme, surtout dans la forme, avec tout ce que cela peut avoir d'artificiel. On a l'impression d'une littérature qui se cherche et qui, pour cela, use de la liberté la plus grande, qui en abuse même par une opposition très nette à la très stricte censure d'autrefois. Pourquoi veut-on aussi souvent scandaliser à tout prix ? Ce qui est un peu enfantin, immature. Pourquoi est-on attiré presque uniquement par ce qui est triste, pénible, dur, trouble ? Autrefois, on semblait ne pouvoir décrire que la vie paysanne, folklorique, dans ce qu'elle avait de faussement idyllique, presque de providentielle. Maintenant, on ne semble attiré que par ce qui est déplaisant, sale, déprimant, presque ordurier. Cela mène presque toujours à décrire un milieu ouvrier tourmenté, pauvre, malheureux, triste ou dévoyé, un milieu bourgeois inutile, gangrené par l'alcool, pourri par tous les abus imaginables, ou un milieu politique flou, invertébré, immoral. Tout cela est partiellement vrai et partiellement faux, mais sans beaucoup d'intérêt dans l'ensemble. Il y a là une conception littéraire stéréotypée, qui emprunte ses personnages à une certaine réalité, mais qui les rend presque sans vie en les poussant méthodiquement au noir, suivant une tradition aussi déplaisante que l'optimisme béat ou la crainte des faits que montrèrent beaucoup d'écrivains d'autrefois. Faut-il noter aussi que le conformisme de gauche est aussi déplaisant que le conformisme de droite ?

Je suis injuste, peut-être. Dieu sait que j'aimerais bien ne pas l'être.

Le Pouvoir dans la Société canadienne-française. Dans "Recherches Sociographiques". Faculté des sciences sociales, Université Laval. Québec.

Il existe une société canadienne-française avec ses limitations, ses défauts, ses réalisations, ses aspirations, ses cadres politiques, religieux, économiques. Qui en détient le pouvoir et comment s'exerce-t-il ? Voilà ce à quoi s'efforcent de répondre les collaborateurs de *Recherches Sociographiques*, sous la double direction de Jean-Paul Montigny et Fernand Dumont, excellent sociologue, l'un des plus en vue du milieu. Passant successivement en revue les divers aspects du pouvoir et de ses avenues, une vingtaine de spécialistes dont: MM. Léon Dion, Jean-Marc Léger, Vincent Lemieux et Guy Bourassa étudient les données du pouvoir politique. MM. Albert Faucher, Jean-Réal Cardin, Roland Parenteau, Gérald Fortin, Jacques Dofny, Claude Ryan et Claude Corriveau établissent les structures du pouvoir social. MM. Jean-Charles Bonenfant, Robert Boily, Jean-Charles Falardeau, Marc-André Lesage, Jacques Brazeau et Marc Bélanger présentent les titulaires du pouvoir et, enfin, MM. Camille Laurin, Bernard Mailhot, Peer Angelo et Adélarde Tremblay définissent la psycho-sociologie de l'autorité.

73

Les numéros de "*Recherches Sociologiques*" sont forcément inégaux. Celui-ci est remarquable par le choix des sujets et par la qualité des collaborateurs.

The Vertical Mosaic, par John Porter. University of Toronto Press, Toronto.

The *Vertical Mosaic*, c'est-à-dire l'analyse des classes sociales et des avenues du pouvoir au Canada. Livre inté-

ressant de John Porter, cet excellent professeur de Carleton University. Le livre fait partie d'une collection intitulée "*Studies in the Structure of Power: decision making in Canada*", qui est publiée sous les auspices du Conseil de recherches en sciences sociales du Canada.

74 Le livre fait suite à un fort intéressant article de M. Porter, paru en novembre 1965 dans "*The Canadian Journal of Economics and Political Science*". Cette fois, l'auteur divise son sujet en deux parties: *The Structure of Class* d'abord, c'est-à-dire les classes sociales au Canada, leur constitution, leur mobilité, leur revenu, les oppositions ethniques, leur formation. Puis, *The Structure of Power*, soit les groupes politiques, ouvriers, les élites économiques, intellectuelles, la bureaucratie et les technocrates, les masses et leurs chefs momentanés ou durables, les clergés. Et en appendice: la concentration du pouvoir entre les grandes entreprises, les équipes politiques, la bureaucratie et le travail.

Il y a là des sujets et des titres de chapitre extrêmement intéressants. M. Porter les aborde avec un égal souci du détail et de la synthèse: marque ordinaire de l'esprit universitaire bien compris.

**Rapports annuels des 8 institutions du mouvement coopératif
Desjardins — 1965. Lévis.**

Nous avons dit ailleurs ce qu'il faut penser du Mouvement Desjardins. Nous ne voulons pas y revenir. Si nous mentionnons ici ce cartable pour inviter le lecteur à se le procurer, c'est qu'il présente une documentation très intéressante sur le mouvement. Celle-ci fait honneur à la fois aux résultats obtenus et à l'art de la présentation de celui qui l'a imaginée.

**Le rapport annuel de Distillers Corporation Seagrams Limited.
Montréal.**

Chaque année, cette grande distillerie présente ses comptes à ses actionnaires au cours de son assemblée générale. On y montre des profits considérables, correspondant à un actif qui grandit, d'année en année, avec la soif de la clientèle pour les eaux de vie de la société¹. L'affaire est devenue internationale, car elle englobe d'autres entreprises américaines ou européennes. Elle l'est depuis longtemps d'ailleurs puisqu'il y a une trentaine d'années déjà ses produits circulaient outre frontière, à une époque où la livraison tenait du conte noir ou du "Western" le plus aventureux. 75

Ce n'est pas cet aspect des affaires de cette puissante société que nous voulons mentionner ici. Nous tenons simplement à rappeler que chaque rapport, fort bien présenté, contient des notes sur un sujet d'ordre général.² Et c'est par là qu'il est intéressant pour ceux qui ne sont pas des actionnaires. Cette fois, le rapport contient un long article sur le pacte de 1867 dont on se prépare à fêter le centenaire³. Ses origines vont des débats de Charlottetown, où les délégués venus du Haut et du Bas-Canada n'étaient pas invités, mais auxquels ils prirent part quand on les fit descendre, du balcon destiné au public, au parquet même de la Chambre. Ils n'étaient pas conviés aux palabres, mais c'est eux qui prirent la part principale aux discussions qui eurent lieu à Québec, quelques mois plus tard. Chose amusante, ce n'est que quel-

¹ L'actif a augmenté en 1965-66 de quelque 63 millions de dollars.

² Faut-il rappeler que Distillers Seagrams a fait paraître, il y a quelques années, "Canada — the Foundation of its future", sorte d'initiation à l'histoire du Canada, qu'a écrit cet excellent humoriste qu'était Stephen Leacock. Economiste vivant à Montréal, Leacock est parvenu à écrire un livre de 250 pages sans faire à peu près aucune allusion aux Canadiens français. Il aurait pu tout au moins reconnaître qu'ils avaient une certaine "nuisance value"; ce qu'il pensait d'ailleurs, croyons-nous.

³ Ces notes sont de M. Joseph Schull, l'auteur d'une forte intéressante biographie de Wilfrid Laurier et de plusieurs autres ouvrages d'histoire.

ques années après ¹ que l'Île-du-Prince-Édouard, lieu initial de la rencontre, devint une autre province de ce Canada qu'elle avait contribué à former. Elle n'y a pas adhéré tant qu'elle ne fut écrasée par le poids financier d'un chemin de fer mis en chantier avec quelque imprudence, fait dont ce vieux renard de John A. Macdonald profita immédiatement.

76 Et c'est ainsi que naquit le noyau de ce grand pays, qui s'est développé lentement, puis rapidement, dont certaines parties sont riches et certaines autres pauvres, qui se débat au milieu de querelles ethniques, de problèmes politiques et économiques. Politiquement, il menacerait ruine si ses équipes dirigeantes n'étaient effrayées par l'avenir séparatiste que l'on fait miroiter aux deux extrémités du pays: dans la très anglaise et socialisante Colombie britannique et dans la très française province de Québec écartelée entre une jeunesse syndicaliste, socialisante et séparatiste et des milieux bourgeois ou embourgeoisés qui n'aiment pas les aventures.

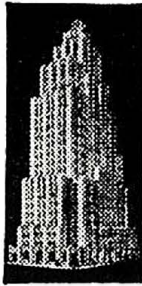
L'Assurance Maritime Française, par John Paul Govare. Édition de L'Argus, Paris.

Voici la deuxième édition d'un livre intéressant sur un sujet que nous, Américains, dans notre candeur naïve, croyons trop souvent être la chasse gardée des anglophones. Il faut sortir des livres américains ou anglais si l'on veut voir, sinon des coutumes nouvelles, du moins une conception, un aspect différent des mêmes choses. La France a toujours été une grande nation maritime qui a traité avec le monde, sinon avec un égal succès que ses concurrents britanniques. Ses affaires à l'extérieur ont suivi le sort des guerres, et l'assurance maritime s'est développée selon une tradition propre au pays, même si elle s'est inspirée nécessairement des coutumes du monde entier. C'est celle-ci que M. Govare étudie dans

¹ En 1873.

A S S U R A N C E S

un livre de 450 pages. On y trouve une excellente étude technique et un vocabulaire dont nous avons besoin, nous les francophones du Canada, comme la terre craquelée, sèche ou poussiéreuse a besoin d'eau.



Une année de solides progrès

	<u>1966</u>	<u>1965</u>
Primes souscrites brutes d'assurance générale	\$ 17,402,315	\$ 16,189,045
Ventes d'assurance-vie	\$ 47,504,358	\$ 45,770,676
Assurance-vie en vigueur	\$256,859,198	\$225,109,664
Actif total	\$ 31,552,643	\$ 27,016,667
Capital, réserve et surplus	\$ 4,887,781	\$ 4,143,401

LA PRÉVOYANCE

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Succursales à :

ASSURANCE GÉNÉRALE

MONTRÉAL — QUÉBEC — TROIS-RIVIÈRES

TORONTO — CALGARY — VANCOUVER

ASSURANCE-VIE

MONTRÉAL — JACQUES-CARTIER — LAVAL — ST-LAMBERT — ST-LAURENT

VERDUN — HULL — QUÉBEC — RIMOUSKI — TROIS-RIVIÈRES